

PERFORMA

Un partenariat adapté aux défis de l'enseignement collégial

Décembre 2004

depuis
1973

DES PROGRAMMES
POUR SOUTENIR :

- le développement professionnel
du personnel enseignant du collégial
- le développement pédagogique
institutionnel

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
<i>Le Modèle organisationnel PERFORMA</i>	4
<i>Le regroupement des collèges PERFORMA</i>	7
<i>Le Modèle pédagogique PERFORMA et son évolution</i>	9
<i>Les programmes offerts à PERFORMA</i>	12
<i>Le perfectionnement réseau</i>	14
<i>Mandat de la personne répondante locale</i>	16
<i>Mandat de la personne répondante réseau</i>	20
<i>Mandat de la personne membre du groupe de recherche-action (GRA)</i>	22
<i>Mandat de la personne responsable de programme</i>	24
<i>Mandat de la direction du secteur performa</i>	26
<i>Historique de performa</i>	29
<i>Références bibliographiques</i>	31
<i>Annexe I – Protocole entre les établissements d'enseignement collégial membres et l'Université de Sherbrooke</i>	
<i>Annexe II – Étapes de la révision du protocole</i>	

Préambule

Ce qu'est PERFORMA

Voué au PERfectionnement et à la FORmation des MAîtres depuis 1973-1974, PERFORMA est une structure universitaire fondée sur un *partenariat* qui regroupe l'Université de Sherbrooke et des établissements de l'ordre collégial. Ce partenariat se réalise dans le respect des responsabilités des parties concernées. L'Université de Sherbrooke et l'ensemble des (50) établissements membres constituent le réseau PERFORMA.

La spécificité de PERFORMA est d'offrir au personnel pédagogique, notamment aux enseignantes et aux enseignants, des programmes de formation continue *sur mesure* dans lesquels on retrouve généralement des activités dont les contenus et les formats varient en fonction des besoins identifiés auprès des participantes et des participants et de la nature des programmes.

Représenté dans chacun des établissements membres par une personne répondante locale, PERFORMA répond aux divers besoins pédagogiques identifiés dans les établissements tout autant que dans le réseau collégial grâce à la collaboration entre les personnes répondantes locales et répondantes réseau et le groupe de recherche-action (GRA).

Les activités offertes dans le cadre des programmes PERFORMA sont conçues et réalisées, *en collaboration* avec les établissements d'enseignement collégial membres, dans une perspective de développement pédagogique institutionnel, de développement professionnel du personnel pédagogique, de *formation continue* et d'établissement d'une *cohérence dans la formation* pour l'ensemble du réseau.

En plus des activités offertes dans le cadre des programmes PERFORMA, l'Université et les établissements membres contribuent au développement de la pédagogie collégiale par la recherche, l'animation pédagogique et la diffusion documentaire en lien avec les besoins du réseau.

Le Modèle organisationnel PERFORMA

PERFORMA est le fruit d'un **partenariat** entre deux parties : les établissements d'enseignement collégial qui participent à PERFORMA et l'Université de Sherbrooke.

PERFORMA repose sur différentes **instances**, deux décisionnelles, le Comité mixte et le Comité exécutif, et deux consultatives, le Groupe de recherche-action (GRA) et l'Assemblée générale (AG).

- Le Comité mixte est une instance décisionnelle composée des personnes représentant les deux parties. Sa composition est la suivante :
 - une Délégation collégiale formée de trois directions d'établissement collégial, dont au moins une direction générale et une direction des études, ainsi que de quatre répondantes ou répondants locaux de PERFORMA dont une ou un en provenance des établissements anglophones, tous désignés par le Regroupement des collèges de PERFORMA¹;
 - une Délégation universitaire formée de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement, de la doyenne ou du doyen de la Faculté d'éducation, d'une vice-doyenne ou d'un vice-doyen ainsi que de quatre conseillères ou conseillers, tous désignés par l'Université;
 - la direction du Secteur PERFORMA.

Dans un esprit de partenariat, les deux parties, tout en étant autonomes, concilient leurs intérêts et leurs besoins et cherchent à s'entendre sur les orientations stratégiques de développement pédagogique et de formation, sur les priorités de développement des programmes offerts et les modalités particulières de fonctionnement et de financement. Les décisions prises par ce comité nécessitent l'accord des deux parties.

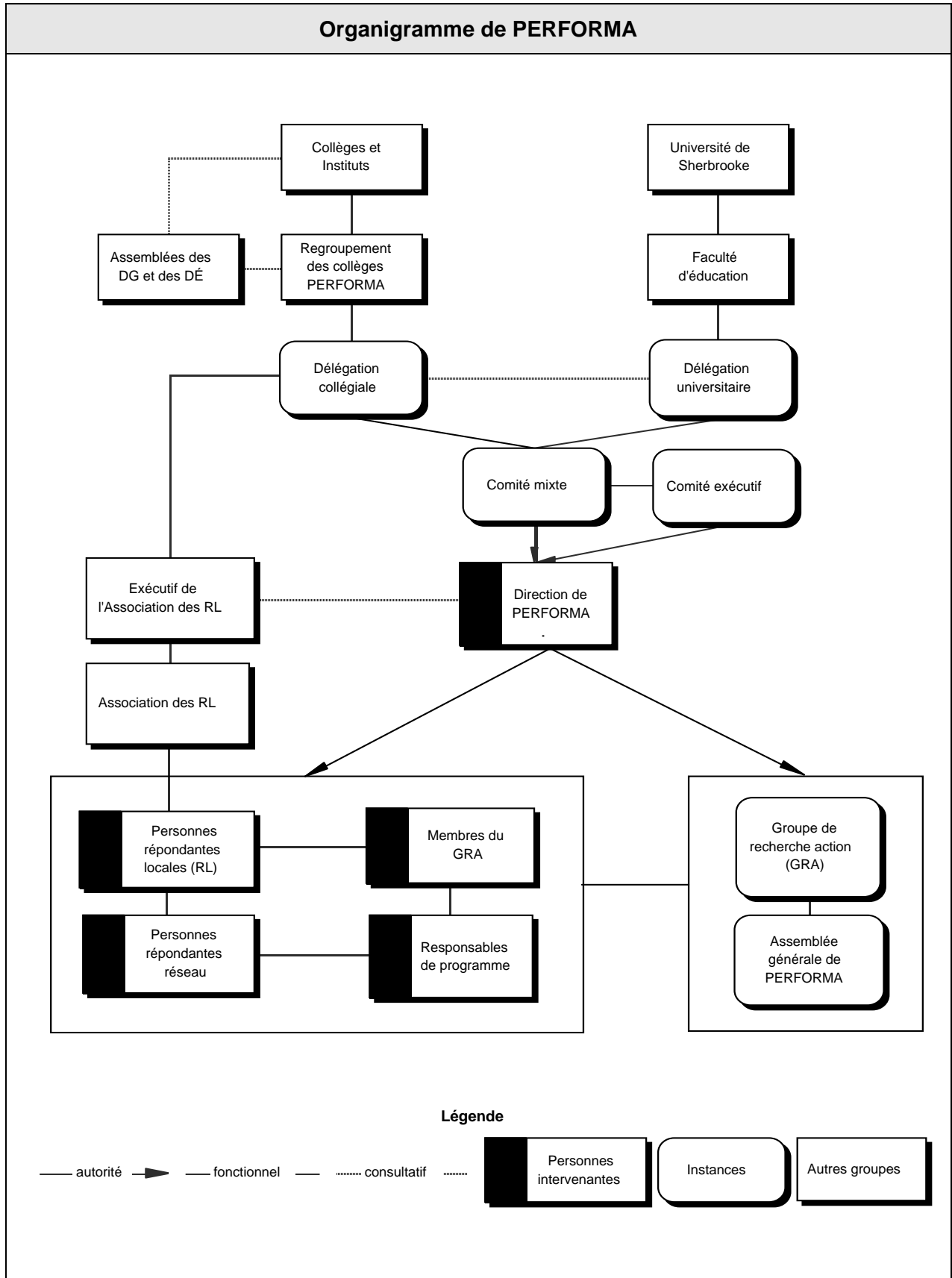
- Le Comité exécutif est un sous-comité du Comité mixte. Cette instance décisionnelle gère des situations qui nécessitent des échanges et des décisions entre les rencontres du Comité mixte sur des matières en rapport avec son mandat.
- Le Groupe de recherche-action est une équipe de personnes relevant de la direction de PERFORMA et provenant de l'Université et des collèges. Il voit à la recherche et au développement, à l'animation, au ressourcement et à l'encadrement des personnes répondantes locales et répondantes réseau, à la réalisation et à la coordination d'activités de soutien pédagogique. Il agit aussi comme conseiller à la direction.
- L'Assemblée générale est un lieu de rassemblement des personnes répondantes locales et répondantes réseau, du GRA, des personnes responsables de programme et de la direction de PERFORMA. Elle est également un lieu d'information, de ressourcement, de formation et de coordination ainsi qu'une instance de consultation auprès de la direction dans le choix des orientations et des politiques de PERFORMA.

¹ Voir plus loin la description du Regroupement des collèges PERFORMA.

Plusieurs **intervenantes** et **intervenants** contribuent au fonctionnement de PERFORMA :

- La direction est la première agente d'exécution des orientations et des décisions adoptées par le Comité mixte et le Comité exécutif. Sous la responsabilité de la direction de la Faculté d'éducation, elle est responsable, à PERFORMA, de la mise en œuvre et de la gestion de la formation continue et du développement pédagogique ainsi que de l'application des politiques et des règlements en vigueur à l'Université et à la Faculté.
- Les membres du Groupe de recherche-action sont chargés de l'innovation relative à la formation continue et au développement pédagogique, de l'animation, du ressourcement et de l'encadrement des personnes répondantes locales et répondantes réseau ainsi que du développement de la recherche.
- Dans chacun des établissements membres, PERFORMA s'appuie sur la contribution d'une personne répondante locale qui a notamment la responsabilité d'identifier les besoins de formation continue du personnel pédagogique, d'offrir et d'animer des activités et d'assurer un soutien pédagogique et administratif au personnel du collège selon les règles et les modalités établies à PERFORMA.
- Les personnes répondantes réseau sont des personnes engagées par la direction de PERFORMA de façon ad hoc pour organiser des activités qui répondent aux besoins dans un domaine spécifique pour un ensemble de collèges. Ces personnes travaillent en collaboration avec les personnes répondantes locales et les membres du GRA. Elles ont sensiblement les mêmes responsabilités et les mêmes tâches que la personne répondante locale.
- Membres du personnel de l'Université de Sherbrooke, les personnes responsables de programmes s'assurent de la qualité pédagogique des activités offertes dans les programmes en accord avec le modèle pédagogique de PERFORMA ainsi qu'avec les politiques et les règlements en vigueur à l'Université et à la Faculté. Elles veillent aussi au respect des règles de financement des activités établies pour PERFORMA.

L'organigramme ci-après présente les liens entre les éléments du modèle organisationnel PERFORMA.



Le regroupement des collèges PERFORMA

Au plan administratif, les collèges membres du réseau PERFORMA, représentés par le directeur général de chaque établissement, se sont donné une forme de Comité de gestion : le Regroupement des Collèges PERFORMA.

Extraits du Règlement numéro 1 du Regroupement des Collèges PERFORMA :

Le Regroupement des collèges PERFORMA est une association qui rassemble, sur une base volontaire, les cégeps, les collèges privés et les instituts qui participent aux programmes PERFORMA offerts par l'Université de Sherbrooke.

Le Regroupement a comme mandat de répondre, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, à des besoins de formation continue à caractère psychopédagogique, didactique ou disciplinaire et à des besoins de formation de chercheurs en éducation.

À l'intérieur du Regroupement, on retrouve deux niveaux de décision ayant leurs responsabilités respectives :

- a) l'Assemblée générale;
- b) la Délégation collégiale.

L'Assemblée générale

a) Composition

L'Assemblée générale est constituée du directeur général de chacun des établissements ayant adhéré au Regroupement, ou de son délégué.

b) Responsabilités

- Adopter les règles qui régissent le fonctionnement du Regroupement.
- Adopter toute modification au protocole PERFORMA intervenu entre l'Université de Sherbrooke et le Regroupement.
- Élire les membres de la Délégation collégiale.
- Approuver le plan de travail annuel du Regroupement.
- Adopter les prévisions budgétaires et le rapport financier de l'année.
- Accepter le rapport annuel du Regroupement.
- Fixer le taux de cotisation annuelle et des cotisations spéciales, s'il y a lieu.

La Délégation collégiale

a) Composition

La Délégation collégiale est formée de trois directeurs, dont au moins un directeur général et un directeur des études, ainsi que de quatre conseillers, tous nommés par l'Assemblée générale du

Regroupement des collègues. Les membres de la Délégation collégiale ne sont pas nécessairement issus de l'assemblée générale.

b) Responsabilités

- Participer au Comité mixte PERFORMA.
- Participer au Comité exécutif PERFORMA.
- S'assurer de l'application du protocole PERFORMA et négocier les modifications à y apporter.
- Conseiller l'Université de Sherbrooke sur la mise en place et le développement des programmes.
- Proposer un plan de travail annuel à l'Assemblée générale et voir à sa réalisation.
- Proposer un budget à l'assemblée générale.
- Remplir tout mandat confié par l'Assemblée générale.»

En lien avec le perfectionnement réseau :

- s'assurer que l'Assemblée des DÉ précise les priorités annuelles de perfectionnement réseau en relation avec le développement pédagogique des programmes de formation collégiale;
- informer la Direction de PERFORMA des priorités annuelles de perfectionnement réseau en relation avec le développement pédagogique des programmes de formation collégiale;
- collabore financièrement à mettre en œuvre les priorités de développement du perfectionnement réseau.

Le Modèle pédagogique PERFORMA et son évolution

Depuis sa création en 1973-1974, PERFORMA a développé ses activités de formation continue selon un modèle andragogique souple, inspiré du célèbre rapport 1969-1970 du Conseil supérieur de l'Éducation qui a pour titre *L'activité éducative*. Ainsi, les besoins de formation sont déterminés par les personnes, les interventions pédagogiques sont élaborées en réponse à ces besoins plutôt qu'à partir de contenus préétablis et les activités d'apprentissage mènent soit à une expérimentation dans la classe soit à une autre forme de transfert à court terme. Cette façon de faire a été nommée à l'époque le « modèle pédagogique PERFORMA »².

Ce modèle pédagogique ainsi que la philosophie de l'éducation sur laquelle il repose ont été traduits d'une façon explicite dans un texte intitulé « Les critères de qualité du Certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPE/C) »³. Ce modèle pédagogique a servi de structurant aux activités de formation offertes à PERFORMA dans le cadre du CPE/C; les caractéristiques attendues d'une activité y sont de :

1. contribuer au développement des compétences professionnelles du personnel enseignant des établissements de l'ordre collégial;
2. répondre à des besoins préalablement identifiés auprès de la clientèle visée;
3. respecter un **processus type** de déroulement des activités :
 - a. une *phase de clarification* des besoins généralement à l'occasion d'une rencontre pré-activité visant à préciser les objectifs et le contenu de l'activité, les méthodes d'enseignement et d'évaluation des apprentissages;
 - b. une *phase d'appropriation* permettant aux participantes et aux participants de se situer personnellement face à la problématique;
 - c. une *phase d'approfondissement* par l'étude d'un corpus théorique pertinent;
 - d. une *phase d'instrumentation/application* qui permet à chaque participante et à chaque participant d'acquérir ou de développer des stratégies et des techniques et d'appliquer leurs acquis à la pratique;
 - e. une *phase d'intégration* qui permet de confronter théorie et pratique.
4. viser l'intégration et le transfert des apprentissages dans la pratique professionnelle : avoir des retombées concrètes dans le milieu de pratique, par exemple la classe, dans le développement pédagogique du programme de formation collégiale dans lequel oeuvrent les enseignantes et les enseignants et les autres membres du personnel pédagogique inscrits aux activités offertes;

² Ce modèle est explicité aux pages 17 à 23 du *Plan de consolidation et de développement*, PERFORMA, 1995.

³ Avant la parution de ce texte dans les années 1990, on parlait des caractéristiques du « performable »; on se demandait : « Est-ce que cette activité est *performable*? ».

5. favoriser l'enracinement local par la contribution de la personne répondante locale à la mise en œuvre d'activités de formation et par la contribution des participantes et des participants inscrits aux activités;
6. constituer en elle-même un exemple de ce qu'est une activité d'enseignement de qualité;
7. être de calibre universitaire tant dans le traitement des contenus que par les objectifs poursuivis, les exigences de travail et les modalités d'évaluation et assurer l'équité entre les établissements.

Conçu en fonction du CPE/C dans les années 1970, ce modèle pédagogique a également servi à élaborer les activités des programmes de deuxième cycle à partir des années 1980 avec les ME/DE à volet spécialisé en Soins infirmiers, en Techniques du génie électrique et en Bureautique. On le retrouve aussi intégré dans la présentation des orientations générales et dans les caractéristiques fondamentales du DE modulaire au cours des années 1990. Dans ces cas, toutefois, une insistance particulière est accordée à la troisième phase du processus-type.

Depuis le Renouveau de l'enseignement collégial, les établissements d'enseignement collégial ont dû mettre en place des politiques d'insertion professionnelle, d'évaluation et de formation continue de leur personnel enseignant en lien avec un profil de compétences. Ce nouveau contexte a amené PERFORMA, en collaboration avec les établissements membres, à produire *Un profil de compétences du personnel enseignant du collégial* et à élaborer des parcours de formation dans une nouvelle perspective : conjuguer harmonieusement le développement professionnel des individus et le développement pédagogique institutionnel avec un souci de *cohérence réseau*. La mise en place du MIPEC et les cours de formation commune dans le DE actuellement en développement vont dans ce sens.

Depuis 30 ans, PERFORMA répond aux différents besoins en s'inspirant de son modèle pédagogique. Les contenus et les formats des activités varient en fonction des besoins des participants, des besoins des établissements et de la nature des programmes. Au premier cycle, le parcours de formation est entièrement déterminé par la personne en fonction de ses besoins. Au deuxième cycle, une partie du parcours de formation est issu des besoins des personnes et de ceux de l'établissement et une repose sur l'approfondissement de fondements conceptuels *communs et explicites* dans une perspective de *cohérence réseau*. Dans tous les cas, les activités sont articulées autour d'une démarche qui permet aux participantes et aux participants de développer les compétences professionnelles d'un *praticien réflexif*. (Le tableau ci-après explicite cette distinction)

Les caractéristiques de ce modèle pédagogique ont toujours été à la base du partenariat entre l'Université de Sherbrooke et les établissements de l'ordre collégial et de la spécificité du Secteur PERFORMA.

Distinctions entre le 1^{er} cycle et le 2^{ème} cycle à PERFORMA⁴		
	1^{er} cycle – CPE/C	2^e cycle – DE
Objectifs généraux selon les documents de présentation du programme	Répondre à des besoins ponctuels de formation psychopédagogique et didactique	Viser l'apprentissage de savoirs professionnels complexes en s'appuyant sur des assises théoriques et épistémologiques explicites Se centrer sur les compétences professionnelles d'un enseignant réflexif
Quelques critères distinctifs	<p>Projets ponctuels « à la carte » orientés vers la réponse à des besoins particuliers de la pratique professionnelle, actions en vue de la transformation des pratiques</p> <p>Description et analyse critique de ses actions</p> <p>Processus type du déroulement des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarification • Appropriation • Approfondissement • Instrumentation/application • Intégration <p>Importance accordée à l'application et au transfert des apprentissages</p> <p>Dans une perspective de développement de compétences professionnelles, une activité de formation devrait permettre de <i>clarifier</i> une problématique, de <i>s'approprier</i> des notions, des démarches ou des outils, d'<i>approfondir</i> ces éléments de cadres de référence, de <i>s'instrumenter</i> ou d'<i>appliquer</i> ces acquis à la problématique préalablement précisée et, enfin, d'<i>intégrer</i> ses apprentissages dans sa pratique professionnelle.</p> <p>Dans le cas d'une activité de 1 crédit, la phase d'approfondissement et celle d'intégration pourraient se dérouler avant ou après l'activité par des lectures et des travaux à réaliser en dehors des heures contact prévues.</p>	<p>Projets plus unifiés, intégrés, orientés vers l'amélioration concrète de la pratique professionnelle</p> <p>Souci de cohérence et de continuité entre les activités offertes ou suivies</p> <p>Pratique réflexive (analyse et critique) de sa pratique en lien avec le profil de compétences et avec les cadres de référence sur l'enseignement et l'apprentissage qui fondent le renouveau au collégial, menant à la consolidation de son identité professionnelle</p> <p>Niveau de réflexion fondé sur des écrits</p> <p>Place significative réservée aux processus métacognitifs, à l'argumentation, à l'analyse critique, à l'approfondissement théorique, à l'esprit de recherche</p> <p>Met l'accent sur l'examen critique et l'approfondissement des réalités professionnelles</p> <p>Grande importance aux dimensions intégration et transfert des apprentissages</p> <p>De façon générale le modèle d'apprentissage expérientiel de Kolb guide le déroulement : on part de l'expérience et on y retourne en fin d'activité. Un fonctionnement de type approche-programme chez les instances de PERFORMA guide les choix pédagogiques et didactiques relatifs au déroulement des activités : des plans-cadres peuvent être élaborés, des analyses de besoins peuvent être faites à l'échelle du réseau, les compétences à développer peuvent être précisées en équipe, etc.</p>

⁴ Adaptation d'un tableau tiré du Cahier de gestion du diplôme de deuxième cycle d'enseignement à PERFORMA, juin 2004, annexe 3, p. 4.

Les programmes offerts à PERFORMA⁵

Le Secteur PERFORMA offre de façon autonome les programmes suivants :

Au 1er cycle

- Le certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC) qui a pour objectif la formation continue psychopédagogique et didactique.
- Le baccalauréat en enseignement professionnel (BEP) qui a pour objectif la formation continue en enseignement professionnel.

Au 2e cycle

- Le microprogramme d'insertion professionnelle en enseignement collégial (MIPEC) qui a pour objectif de soutenir l'intégration du nouveau personnel enseignant à l'enseignement au collégial et la formation de base d'un praticien réflexif novice; pour une personne qui poursuit au 2e cycle, ce microprogramme est intégré au diplôme d'enseignement (DE).
- Le diplôme d'enseignement (DE) qui a pour objectif la formation psychopédagogique, didactique et disciplinaire dans une perspective de développement des compétences professionnelles d'un praticien réflexif en enseignement collégial et qui repose sur l'approfondissement de fondements conceptuels explicites; à certaines conditions, il conduit à la maîtrise en enseignement (ME) ou à la maîtrise en sciences de l'éducation (MA).
- La maîtrise en enseignement (ME) qui a pour objectif la formation psychopédagogique, didactique et disciplinaire dans une perspective d'approfondissement des compétences professionnelles d'un praticien réflexif en enseignement collégial et qui repose sur l'analyse critique d'une pratique professionnelle ou le développement de nouvelles méthodes d'intervention basées sur des assises conceptuelles.

Le Secteur PERFORMA donne également accès aux programmes suivants :

En formation professionnelle :

- Au 3e cycle : Le diplôme en pédagogie de l'enseignement supérieur qui a pour objectif le développement d'une innovation pédagogique à l'échelle d'un programme, d'un groupe de cours ou d'un cours; à certaines conditions, une grande partie des 30 crédits de ce diplôme peut être reconnue dans le doctorat en éducation.

Ce programme est sous la responsabilité du Département de pédagogie; il peut être dispensé à la suite d'une entente avec ce dernier.

En formation à la recherche :

- Au 2e cycle : La maîtrise en sciences de l'éducation (MA)
- Au 3e cycle : le doctorat en éducation (Ph. D.)

⁵ On peut consulter la fiche signalétique officielle des programmes au signet suivant : <http://www.usherbrooke.ca/education/programmes/>

Ces programmes ont pour objectif de former des chercheurs spécialisés dans le domaine de l'éducation; ils sont sous la responsabilité de la Faculté; ils peuvent être dispensés à la suite d'une entente avec le vice-décanat à la recherche.

Autres

Après entente entre les deux parties, PERFORMA pourrait offrir d'autres programmes ou parcours de formation, crédités ou non crédités, afin de répondre aux besoins identifiés auprès des personnels pédagogiques des établissements membres.

Le perfectionnement réseau⁶

Définition du concept de perfectionnement réseau

Le perfectionnement réseau se définit de la manière suivante : avec la collaboration des personnes répondantes locales, perfectionnement organisé par *une répondante réseau ou un répondant réseau*, pour des enseignantes ou des enseignants d'un ensemble ou de l'ensemble des collèges, en plus des activités organisées dans un collège au niveau local.

Comme dans le cas des activités organisées dans chaque collège, les activités de perfectionnement réseau visent essentiellement à :

1. Soutenir le développement pédagogique des programmes de formation collégiale;
2. Soutenir le développement professionnel des enseignantes et des enseignants et des autres personnels liés à la pédagogie;
3. Répondre à des besoins d'ordre pédagogique, didactique ou disciplinaire des enseignantes ou des enseignants.

Les activités de perfectionnement réseau, comme celles élaborées localement, prennent nécessairement en compte les caractéristiques du modèle PERFORMA.

Cette approche *complémentaire* de formation continue du personnel pédagogique des collèges membres de PERFORMA enrichit les programmations locales, offre la possibilité aux participantes ou aux participants de choisir de se perfectionner en dehors de leur collège et permet de répondre à des besoins qui ne peuvent être comblés localement faute d'un nombre suffisant de participantes ou de participants.

Les activités de perfectionnement réseau peuvent être offertes *en présence* dans les locaux de collèges du réseau PERFORMA et/ou *en ligne* à l'aide d'un environnement virtuel de formation comme WEB CT.

L'émergence du perfectionnement réseau

Le perfectionnement réseau s'inscrit dans les suites du *Rapport d'enquête PERFORMA et les collèges; l'heure d'un choix renouvelé* (septembre 2000). On y fait mention de recommandations afin « d'assurer la continuité de PERFORMA et une présence significative de ce dernier dans les collèges ». Plus particulièrement :

- la recommandation 4 précise que « Chaque collège et l'Université de Sherbrooke mettent en place des conditions pour faciliter davantage la réalisation d'activités de perfectionnement de manière à répondre aux besoins individuels et collectifs des enseignantes et des enseignants.»;
- la recommandation 3 mentionne que « chaque collège s'assure que la personne ayant le titre de répondant local dispose du temps nécessaire pour qu'elle développe une compétence appropriée

⁶ Tel que défini dans le document : Le perfectionnement réseau, une approche complémentaire pour répondre aux besoins de perfectionnement du personnel pédagogique des collèges membres du Regroupement des collèges PERFORMA, Sherbrooke, PERFORMA, 2003.

aux exigences de son rôle et de sa fonction, qu'elle génère et anime des activités de perfectionnement créditées en nombre suffisant et qu'elle contribue au développement de dossiers pédagogiques dans le réseau »;

- la recommandation 5 conseille de « créer un groupe permanent de veille pédagogique dont le mandat consisterait à analyser les principales tendances des besoins de perfectionnement des enseignantes et des enseignants du réseau collégial »;
- la recommandation 8 propose de « développer un programme inter-collèges de perfectionnement pour le personnel professionnel lié à l'enseignement et à l'apprentissage ».

Le perfectionnement réseau s'inscrit aussi dans la suite des mesures du *Renouveau de l'enseignement collégial* qui ont fait émergé des **besoins communs** de formation continue chez les enseignantes et les enseignants. Ces besoins sont variés : l'introduction de nouveaux contenus disciplinaires dans les programmes révisés, les approches pédagogiques favorisant le développement des compétences chez les élèves, la réussite éducative, l'intégration des technologies, l'évaluation des apprentissages, le développement professionnel des enseignantes et des enseignants, dont l'insertion, ...

Les modalités d'organisation du perfectionnement réseau

Le perfectionnement réseau repose sur les principales étapes suivantes :

1. Identification des champs de perfectionnement;
2. analyse des besoins liés aux champs retenus;
3. étude de la faisabilité de répondre à ces besoins;
4. élaboration d'un plan de perfectionnement lié aux besoins identifiés;
5. programmation d'une offre d'activités pour répondre à ces besoins;
6. élaboration des activités;
7. mise en œuvre et suivi des activités.

Ce mode de formation continue fait appel aux principaux acteurs et aux principales instances associés à PERFORMA.

Mandat de la personne répondante locale

La personne répondante locale est la responsable immédiate de la réalisation des programmes PERFORMA dans un établissement d'enseignement collégial. Choisie par l'établissement d'enseignement collégial et agréée par l'Université de Sherbrooke, elle est l'interlocutrice de l'établissement d'enseignement collégial vis-à-vis des responsables du Secteur PERFORMA à l'Université de Sherbrooke.

Dans chacun des établissements membres, PERFORMA s'appuie sur la contribution de la personne répondante locale qui a notamment la responsabilité d'identifier les besoins de formation continue du personnel pédagogique, d'offrir des activités en réponse aux besoins identifiés selon les règles et les modalités établies par le présent protocole. Cette représentation locale permet une dynamique pédagogique dans l'établissement membre et favorise aussi, dans le réseau PERFORMA, une collaboration entre les répondantes et les répondants locaux afin de mieux répondre aux divers besoins identifiés.

L'établissement d'enseignement collégial doit faire en sorte que la personne répondante locale dispose du temps nécessaire pour qu'elle développe une compétence appropriée aux exigences de son rôle et de sa fonction, qu'elle génère des activités de formation créditées en nombre suffisant et qu'elle contribue au développement de dossiers pédagogiques dans le réseau. L'établissement d'enseignement collégial s'engage à accepter que la personne répondante locale puisse assumer certaines responsabilités pédagogiques et administratives qui pourraient lui être déléguées par l'Université de Sherbrooke. À l'exception des fonctions d'interlocuteur officiel de l'établissement d'enseignement collégial et de responsable administratif des programmes auprès de l'Université de Sherbrooke, les autres tâches de répondant local peuvent être réparties entre plusieurs personnes.

Le mandat de la personne répondante locale comporte diverses dimensions :

1. informer le personnel pédagogique de son établissement relativement à PERFORMA et ses différents programmes;
2. conseiller et soutenir le personnel pédagogique de son établissement relativement à PERFORMA et ses différents programmes;
3. évaluer la satisfaction du personnel pédagogique de son établissement relativement à PERFORMA et ses programmes;
4. procéder régulièrement à l'analyse des besoins de formation continue du personnel pédagogique de son établissement de concert avec les différentes instances concernées;
5. élaborer une offre d'activités de formation en réponse aux besoins identifiés dans son établissement;
6. préparer les dossiers de présentation des activités de formation et les faire approuver par la personne responsable du programme à PERFORMA;
7. voir à ce que les activités de formation respectent le modèle PERFORMA (critères de qualité des activités, processus-type des activités) et les exigences de la politique facultaire d'évaluation des apprentissages;
8. voir à ce que les activités de formation respectent les caractéristiques et les exigences des programmes;

9. assurer le suivi nécessaire pour que les activités offertes aient les meilleures retombées dans son établissement;
10. recruter, soutenir et encadrer les personnes-ressources;
11. assurer l'évaluation de la qualité des activités de formation;
12. assurer le suivi des évaluations des activités auprès des personnes-ressources;
13. assurer la réservation des locaux nécessaires à la réalisation des activités et préciser au besoin les ententes particulières quant à la préparation des locaux;
14. collaborer avec l'Université à l'application des diverses procédures requises pour la réalisation des activités (admission, inscription, financement, etc.);
15. superviser les activités dont elle a confié la responsabilité à quelqu'un d'autre;
16. assister aux réunions de l'Assemblée générale de PERFORMA;
17. participer aux activités d'information, d'appropriation, de soutien, de ressourcement et de formation pédagogiques organisées par le Groupe de recherche-action (GRA) et la direction de PERFORMA;
18. collaborer avec les membres du GRA à l'élaboration et à l'expérimentation d'outils pour la mise en œuvre d'activités de formation (plans de cours types, outils d'analyse de besoins, outils d'évaluation d'activités, etc.);
19. animer des activités qui correspondent à son champ de compétence;
20. mener avec le GRA certaines recherches particulières à caractère pédagogique en participant à des groupes de travail PERFORMA;

Perfectionnement réseau

21. participer aux diverses étapes du processus d'élaboration de projets et d'activités de perfectionnement réseau et tout particulièrement, à l'analyse des besoins, à l'élaboration d'offres d'activités, à la validation des offres d'activités auprès des clientèles ciblées ou concernées;
22. collaborer avec la personne répondante réseau à la mise en œuvre d'activités de perfectionnement réseau au niveau :
 - a. du recrutement et de l'encadrement des personnes-ressources;
 - b. de la réservation des locaux de formation et préparation du matériel nécessaire à l'activité;
 - c. du soutien à la production des plans d'activités par les personnes ressources de son établissement;
 - d. des procédures d'inscriptions aux activités;
 - e. des modalités d'évaluation des activités.

Qualifications requises

Formation

La personne répondante locale doit posséder un diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent dans l'une des disciplines enseignées au collégial ou dans un domaine relié à l'éducation. Elle doit de plus posséder une formation ou une compétence reconnue en pédagogie. Une expérience en formation ou en enseignement collégial serait en atout.

Habilités requises

La personne répondante locale doit posséder les habiletés nécessaires pour :

- intervenir dans une perspective de développement pédagogique institutionnel et de développement professionnel;
- agir de façon professionnelle et éthique dans l'exercice de ses fonctions;
- réaliser des interventions de counselling auprès du personnel pédagogique de l'établissement d'enseignement collégial;
- communiquer efficacement, oralement et par écrit, dans les divers contextes liés à ses fonctions;
- travailler en concertation avec des équipes d'enseignantes et d'enseignants, des équipes multifonctions, des pairs ou des instances dans le cadre de ses fonctions;
- dégager, de l'analyse de situations pédagogiques, des orientations, des pistes d'action;
- animer le personnel pédagogique de l'établissement d'enseignement collégial;
- agir comme consultant auprès du personnel pédagogique de l'établissement d'enseignement collégial;
- structurer une démarche de formation;
- encadrer les personnes-ressources et évaluer leurs interventions;
- assurer la gestion des programmes;
- assurer une collaboration avec les instances universitaires concernées.

Soutien à la personne répondante locale :

Une personne affectée au secrétariat de PERFORMA dans l'établissement collégial soutient la personne répondante locale dans ses différents mandats en participant à des tâches dans les domaines particuliers suivants : traitement de texte, traitement de données statistiques d'évaluation de programme et d'évaluation de l'enseignement, utilisation de bases de données documentaires et gestion de PERFORMA.

Habituellement la personne affectée au secrétariat de PERFORMA dans l'établissement a comme tâches de :

1. Participer à la gestion des documents requis par l'Université de Sherbrooke pour le fonctionnement de PERFORMA :
 - dossiers de présentation d'activités de formation;
 - frais de déplacement des personnes-ressources;
 - admission aux programmes PERFORMA;
 - inscription aux activités offertes dans le cadre des programmes PERFORMA.
2. Participer au suivi des dossiers des participantes et des participants : admissions, inscriptions, bulletins et reconnaissance de scolarité.
3. Participer au suivi des activités de formation:
 - réserver des locaux au collège ou à l'extérieur;
 - communiquer ou rappeler les coordonnées des activités aux participantes, aux participants et aux personnes-ressources;
 - contrôler les demandes de remboursement à l'Université pour les cours PERFORMA pour la personne répondante locale et pour les personnes-ressources;
 - réserver l'hôtel pour les personnes-ressources de l'extérieur.
4. Participer aux tâches liées à l'évaluation des activités ou des programmes PERFORMA :
 - préparer le matériel;
 - fournir les questionnaires et les formulaires aux utilisatrices et aux utilisateurs;
 - traiter les données (entrée de données, mise en page et création de gabarits, sorties de rapports afférents sur imprimante);
 - préparer des envois pour compilation à l'extérieur (si nécessaire).
5. Participer, avec le secrétariat de PERFORMA, à solutionner certains problèmes reliés aux abandons de cours, révision de notes, erreurs dans les bulletins...

Mandat de la personne répondante réseau

Engagée par la direction de PERFORMA de façon ad hoc pour organiser des activités qui répondent aux besoins dans un domaine spécifique pour un ensemble de collègues, la personne répondante réseau travaille en collaboration avec les personnes répondantes locales et les membres du GRA. Elle a sensiblement les mêmes responsabilités et elle effectue sensiblement les mêmes tâches que la personne répondante locale concernant l'identification et la validation des besoins de formation continue. Elle recrute et supervise les personnes-ressources dans l'élaboration, la réalisation et le suivi des activités offertes dans le réseau.

Le mandat de la personne répondante réseau comporte diverses dimensions :

1. coordonner, avec la collaboration de l'Assemblée générale de PERFORMA et d'un comité conseil d'encadrement⁷, l'analyse des besoins liés au développement pédagogique des institutions et au développement professionnel des enseignantes et des enseignants et des autres personnels liés à la pédagogie;
2. transmettre les résultats de l'analyse de besoins à l'ensemble des personnes répondantes locales (RL);
3. coordonner les travaux d'un comité conseil d'encadrement;
4. élaborer une offre d'activités réseau et la valider auprès de personnes expertes du réseau (personnes répondantes locales, responsables du programme, spécialistes de la discipline, etc.);
5. recruter et encadrer les personnes-ressources dans la préparation des plans d'activités de manière à ce que celles-ci répondent aux besoins identifiés, respectent le modèle PERFORMA (critères de qualité des activités, processus-type des activités) et les exigences de la politique facultaire d'évaluation des apprentissages;
6. travailler à l'harmonisation des procédures et des échéances des inscriptions aux activités;
7. préparer les dossiers de présentation et les fiches signalétiques des activités en collaboration avec la personne responsable du programme à PERFORMA;
8. réserver, par l'intermédiaire de la personne répondante locale, les locaux nécessaires à la réalisation des activités de formation et préciser au besoin les ententes particulières quant à la préparation des locaux dans les collèges hôtes;
9. collaborer avec les membres du GRA à l'élaboration et à l'expérimentation d'outils pour la mise en œuvre d'activités de perfectionnement réseau (plans de cours types, outils d'analyse de besoins, outils d'évaluation d'activités, etc.);
10. assurer l'évaluation de l'enseignement dans les activités en réseau;

⁷ Formé de RL, de conseillers pédagogiques et/ou de spécialistes des programmes de formation collégiale, le comité conseil d'encadrement des activités réseau donne son avis sur le sens et les orientations à donner au plan de formation, sur les priorités, l'échéancier et l'horaire des activités. Il aide à préciser le contexte de formation et à circonscrire le contenu des activités.

11. assurer le suivi des évaluations des activités auprès des personnes-ressources, des membres du GRA et des RL;
12. assister aux Assemblées générales de PERFORMA.

Qualifications requises

Formation

La personne répondante réseau doit posséder un diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent dans l'une des disciplines enseignées au collégial ou dans un domaine relié à l'éducation. Elle doit de plus posséder une formation ou une compétence reconnue en pédagogie. Une expérience en formation ou en enseignement collégial serait en atout.

Habilités requises

La personne répondante réseau doit être capable de démontrer les habiletés nécessaires pour :

- intervenir dans une perspective de développement pédagogique institutionnel et de développement professionnel;
- agir de façon professionnelle et éthique dans l'exercice de ses fonctions;
- réaliser des interventions de counselling auprès du personnel pédagogique;
- communiquer efficacement, oralement et par écrit, dans les divers contextes liés à ses fonctions;
- travailler en concertation avec des équipes de personnes répondantes locales, des pairs ou des instances dans le cadre de ses fonctions;
- dégager, de l'analyse de situations pédagogiques, des orientations, des pistes d'action;
- coordonner des opérations d'encadrement et de gestion relatives à l'identification et à la validation de besoins de formation;
- agir comme consultant auprès des personnes répondantes locales ou des responsables de programmes dans les collèges;
- structurer des démarches de formation;
- encadrer des personnes-ressources et évaluer leurs interventions;
- assurer le suivi des activités offertes dans les programmes;
- assurer une collaboration avec les instances universitaires concernées, particulièrement avec les responsables de programmes.

Mandat de la personne membre du Groupe de recherche-action (GRA)

La personne membre du Groupe de recherche-action (GRA) voit à la recherche et au développement, à l'animation, au ressourcement et à l'encadrement des personnes répondantes locales et répondantes réseau; elle s'assure de la réalisation et de la coordination d'activités de soutien pédagogique; elle exerce aussi la fonction de conseil à la direction.

Le mandat de la personne membre du GRA comporte diverses dimensions :

La recherche et le développement

1. cerner les problématiques auxquelles est confronté l'enseignement collégial;
2. se tenir au courant de ce qui se fait en matière de recherche pédagogique et didactique au Québec et ailleurs;
3. assurer le traitement et la diffusion de connaissances pertinentes et à jour dans le réseau PERFORMA;
4. concevoir des parcours de formation continue adaptés aux besoins du réseau collégial et à la nature des programmes PERFORMA;
5. mettre en application les résultats des travaux qu'il effectue;
6. participer aux activités de recherche et de développement, notamment celles touchant le développement professionnel des enseignantes et des enseignants, la technologie de l'information et de la communication en éducation (TICE) et le développement de matériel didactique;

L'animation et le ressourcement

7. collaborer, avec la direction de PERFORMA, à la préparation, à l'animation et au suivi des réunions de l'Assemblée générale de PERFORMA;
8. assurer la tenue d'activités d'appropriation, de soutien, de ressourcement et de formation pédagogiques et didactiques auprès des répondantes et des répondants locaux;
9. à l'occasion, agir comme personne-ressource dans le cadre d'activités de formation ou de journées pédagogiques qui se tiennent dans les établissements du réseau PERFORMA;

La réalisation et la coordination d'activités d'encadrement et de soutien pédagogique

10. initier la nouvelle personne répondante locale au modèle pédagogique et administratif de PERFORMA;
11. initier la nouvelle personne répondante locale aux grands dossiers de travail de PERFORMA;
12. soutenir la personne répondante locale dans l'élaboration d'activités de formation dans son établissement sur des thèmes déjà développés ou en train d'être développés par le GRA;
13. soutenir et coordonner les groupes de travail PERFORMA;
14. participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des activités en collaboration avec les membres de l'Assemblée générale de PERFORMA;
15. soutenir la personne répondante réseau dans les divers volets de sa tâche;

Le conseil à la direction

16. participer à l'élaboration du Plan d'action triennal et du Plan de travail annuel de PERFORMA;
17. participer au processus de prise de décisions concernant l'orientation, le développement et la qualité des programmes dispensés dans le cadre de PERFORMA.

Concernant ces dimensions, il est à retenir qu'elles ne sont pas compartimentées. Les fonctions d'animation, d'encadrement, de ressourcement et de conseil sont intimement reliées à la fonction recherche. Par ailleurs, l'équilibre à assurer entre ces dimensions n'est pas établi une fois pour toutes et peut varier en fonction du contexte.

Formation

La personne membre du Groupe de recherche-action (GRA) doit posséder un diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent dans l'une des disciplines enseignées au collégial ou dans un domaine relié à l'éducation. Elle doit de plus posséder une formation ou une compétence reconnue en pédagogie. Une expérience en formation ou en enseignement collégial serait en atout.

Habilités requises

La personne membre du Groupe de recherche-action (GRA) doit être capable de démontrer les habiletés nécessaires pour :

- intervenir dans une perspective de développement pédagogique institutionnel et de développement professionnel;
- agir de façon professionnelle et éthique dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer efficacement, oralement et par écrit, dans les divers contextes liés à ses fonctions;
- constituer un ensemble de ressources, liées à des cadres de référence, qui soit accessible, disponible et ancré dans la réalité du milieu collégial;
- animer les personnes répondantes locales et réseau dans le cadre des Assemblées générales de PERFORMA et des groupes de travail;
- travailler en concertation avec des équipes de personnes répondantes locales et réseau, des pairs ou des instances dans le cadre de ses fonctions;
- dégager, de l'analyse de situations pédagogiques, des orientations, des pistes d'action;
- coordonner des opérations d'encadrement et de gestion relatives à l'identification et à la validation de besoins de formation continue;
- agir comme consultant auprès des personnes répondantes locales et réseau, des responsables de programmes à PERFORMA et de la Direction de PERFORMA;
- structurer des démarches de formation continue;
- assurer une collaboration avec les instances universitaires concernées.

Mandat de la personne responsable de programme

Responsable de l'approbation des activités offertes dans les programmes PERFORMA, cette personne s'assure de la qualité pédagogique des activités offertes dans les programmes en relation avec le modèle pédagogique PERFORMA et les politiques ou les règlements de gestion des programmes en vigueur à l'Université et à la Faculté. Elle veille aussi au respect des règles de financement des activités établies pour PERFORMA. Cette personne est membre du personnel de l'Université de Sherbrooke.

Le mandat de la personne responsable de programme comporte diverses dimensions :

1. approuver les activités offertes dans les programmes PERFORMA :
 - a. s'assurer de la conformité aux visées du programme;
 - b. s'assurer de la conformité aux plans-cadres des activités;
 - c. s'assurer de la cohérence et de l'équivalence des activités offertes dans le réseau PERFORMA;
2. assurer le suivi de l'approbation des activités;
3. informer la personne répondante locale et la personne répondante réseau sur le programme;
4. s'assurer du respect des politiques ou des règlements de gestion des programmes en vigueur à l'Université et à la Faculté;
5. s'assurer du respect du modèle pédagogique et administratif de PERFORMA;
6. soutenir la personne répondante locale et la personne répondante réseau dans l'élaboration d'activités de formation et dans la production des plans d'activité de manière à ce que celles-ci répondent aux besoins identifiés, respectent le modèle PERFORMA (critères de qualité des activités, processus-type des activités) et les exigences de la politique facultaire d'évaluation des apprentissages;
7. analyser les demandes d'équivalences, de cours hors faculté et des commandites;
8. assurer le suivi des étudiantes et des étudiants à la ME;
9. collaborer, avec Faculté d'éducation, au suivi des étudiantes et des étudiants à la MA;
10. participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des activités en collaboration avec les membres de l'Assemblée générale de PERFORMA;
11. rédiger ou approuver les fiches signalétiques des activités;
12. participer à l'élaboration du Plan d'action triennal et du Plan de travail annuel de PERFORMA;
13. collaborer, avec la direction de PERFORMA, à la préparation, à l'animation et au suivi des réunions de l'Assemblée générale de PERFORMA;
14. participer au processus de prise de décisions concernant l'orientation, le développement et la qualité des programmes dispensés dans le cadre de PERFORMA.

Qualifications requises

Formation

La personne responsable de programme doit posséder un diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent dans l'une des disciplines enseignées au collégial ou dans un domaine relié à l'éducation. Elle doit de plus posséder une formation ou une compétence reconnue en pédagogie. Une expérience en formation ou en enseignement collégial serait en atout.

Habilités requises

La personne responsable de programme doit être capable de démontrer les habiletés nécessaires pour :

- intervenir dans une perspective de développement pédagogique institutionnel et de développement professionnel;
- agir de façon professionnelle et éthique dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer efficacement, oralement et par écrit, dans les divers contextes liés à ses fonctions;
- travailler en concertation avec des équipes de personnes répondantes locales ou réseau;
- coordonner des opérations d'encadrement et de gestion relatives à l'identification et à la validation de besoins de formation continue ;
- agir comme consultant auprès des personnes répondantes locales ou réseau et des responsables de programmes dans les collèges;
- encadrer des personnes-ressources et évaluer leurs interventions;
- assurer le suivi des activités offertes dans les programmes;
- assurer une collaboration avec les instances universitaires concernées.

Mandat de la direction du secteur performa

La direction est la première agente d'exécution des orientations et des décisions adoptées par le Comité mixte et le Comité exécutif. Sous la responsabilité de la direction de la Faculté d'éducation, elle est responsable, à PERFORMA, de la mise en œuvre et de la gestion de la formation continue et du développement pédagogique ainsi que de l'application des politiques et des règlements en vigueur à l'Université et à la Faculté. Elle est choisie sur recommandation du Comité mixte ou dans le cas d'un intérim du Comité exécutif. Elle est généralement assistée dans ses fonctions par des responsables de programmes.

La direction du Secteur PERFORMA a comme mandat de :

1. voir à l'application du protocole d'entente liant les établissements membres de PERFORMA et l'Université de Sherbrooke;
2. siéger au Comité Mixte et au Comité exécutif du Secteur PERFORMA;
3. préparer le Plan d'action triennal du Secteur PERFORMA et identifier les ressources humaines et financières nécessaires à sa réalisation;
4. préparer et assurer la réalisation d'un Plan de travail annuel du Secteur PERFORMA et préparer un rapport annuel;
5. coordonner le travail du GRA et de l'Assemblée générale de PERFORMA;
6. gérer les ressources humaines et financières affectées au Secteur PERFORMA en relation avec le Plan de travail annuel et le Plan d'action triennal;
7. assurer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des activités en collaboration avec les membres de l'Assemblée générale de PERFORMA et les instances concernées de la Faculté d'éducation;
8. participer à l'élaboration et voir à l'application des règlements et des politiques relatives à la gestion et à la qualité des programmes PERFORMA;
9. élaborer et appliquer un plan de développement des programmes de formation continue et des services en lien avec les attentes et les besoins du réseau PERFORMA;
10. représenter le Secteur PERFORMA auprès des instances et des comités de travail de la Faculté d'éducation et de l'Université;
11. assurer les mécanismes de liaison, de collaboration et de concertation entre PERFORMA, le réseau des collèges et les autres organismes gouvernementaux concernés par la formation continue, le développement scientifique et technologique;
12. fournir aux établissements membres et à son personnel, notamment aux RL, les informations et le soutien nécessaire au fonctionnement local de PERFORMA;
13. convoquer les réunions de l'Assemblée générale de PERFORMA;
14. assumer les mandats spécifiques qui lui sont confiés par le Comité mixte, le Comité exécutif ou la direction de la Faculté d'éducation.

15. analyser les possibilités de réponse aux besoins de perfectionnement réseau;
16. informer les RL des possibilités et des priorités de perfectionnement réseau;
17. s'assurer de la mise sur pied et du fonctionnement du comité-conseil d'encadrement⁸;
18. identifier les façons les plus efficaces de répondre aux besoins de perfectionnement réseau;
19. préciser les conditions relatives à des contextes particuliers de mise en œuvre d'activités de perfectionnement réseau;
20. soutenir la mise en œuvre d'activités (développement d'outils, de procédures, etc.) en réponse aux priorités identifiées et en conformité aux règles inscrites dans le protocole pour soutenir le perfectionnement réseau;
21. s'assurer de la collaboration des diverses instances, Faculté d'éducation, direction des établissements membres et des autres personnes concernées de près ou de loin par le perfectionnement réseau.

Qualifications requises

Formation

La direction du Secteur PERFORMA doit posséder un diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent dans l'une des disciplines enseignées au collégial ou dans un domaine relié à l'éducation. Elle doit de plus posséder une formation ou une compétence reconnue en pédagogie et en gestion. Une expérience en formation ou en enseignement collégial serait en atout.

Habilités requises

La direction du Secteur PERFORMA doit être capable de démontrer les habiletés nécessaires pour :

- intervenir dans une perspective de développement pédagogique institutionnel et de développement professionnel;
- agir de façon professionnelle et éthique dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer efficacement, oralement et par écrit, dans les divers contextes liés à ses fonctions;
- travailler en concertation avec des équipes des personnes répondantes locales et réseau, des pairs ou des instances dans le cadre de ses fonctions;
- dégager, de l'analyse de situations pédagogiques, des orientations, des pistes d'action;
- coordonner des opérations d'encadrement et de gestion relatives à l'identification et à la validation de besoins de formation continue;

⁸ Formé de RL, de conseillers pédagogiques et/ou de spécialistes des programmes de formation collégiale, le comité conseil d'encadrement des activités réseau donne son avis sur le sens et les orientations à donner au plan de formation, sur les priorités, l'échéancier et l'horaire des activités. Il aide à préciser le contexte de formation et à circonscrire le contenu des activités.

- agir comme consultant auprès des personnes répondantes locales et réseau ou des responsables de programmes dans les collèges;
- structurer des démarches de formation continue;
- encadrer des personnes et évaluer leurs interventions;
- assurer le suivi des activités offertes dans les programmes;
- assurer une collaboration avec les instances universitaires concernées.

Historique de performa

En 1972-1973, le Cégep de Sherbrooke s'entend avec l'Université de Sherbrooke pour offrir du « perfectionnement pédagogique »⁹ à ses enseignantes et enseignants. L'année suivante, trois établissements d'enseignement collégial de la région de Montréal se joignent au Cégep de Sherbrooke et offrent aussi du « perfectionnement pédagogique » à leur personnel enseignant : PERFORMA était né.

Le ministre de l'Éducation approuve PERFORMA le 18 avril 1974. Durant une période expérimentale de 1974 à 1978, PERFORMA se dote progressivement d'instances qui reflètent le caractère inter-institutionnel des deux partenaires, les collèges et l'Université de Sherbrooke, dont un **Groupe de recherche-action** (GRA) et une **Assemblée générale de PERFORMA**. L'enseignement se donne dans les collèges et est assumé par des chargés de cours, dont les personnes répondantes locales. PERFORMA se dote aussi d'instruments de travail tels son *Guide pédagogique et administratif* et son **modèle pédagogique**.

À la fin de l'année 1978, neuf collèges font partie du réseau PERFORMA. Dès l'année suivante, PERFORMA prend son envol avec l'adhésion de neuf nouveaux collèges. Devant le nombre croissant d'établissements qui joignent ce réseau chaque année, les établissements d'enseignement collégial et l'Université mettent sur pied, en 1979-80, un **Comité mixte** ayant pour objectifs d'élaborer et de gérer le **protocole** d'entente à propos du Certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPE/C).

Durant ces dix premières années d'existence, première étape de son développement, l'histoire de PERFORMA se confond avec celle d'un programme, le CPE/C. À la fin de l'année 1983, le réseau PERFORMA comprend vingt-sept établissements de niveau collégial, dont deux cégeps anglophones et un établissement privé.

La seconde étape du développement de PERFORMA s'étend de 1984 jusqu'en 1993; cette étape est marquée par l'ajout et l'utilisation d'un ensemble de nouveaux programmes (DE, ME, MA) et par l'addition annuelle d'un ou deux collèges. Ce fut aussi le cas, au milieu des années 1980, de la mise en place de programmes ME/DE à volet spécialisé en Soins infirmiers, en Techniques du génie électrique et en Bureautique. À l'automne 1993, PERFORMA célèbre ses vingt ans et la direction entreprend l'élaboration d'un *Plan de consolidation et de développement de PERFORMA collégial* qui sera publié en 1995.

Avec le Renouveau de l'enseignement collégial en 1993, PERFORMA entre dans la troisième étape de son développement. Le Renouveau change la nature du développement pédagogique des collèges; les établissements d'enseignement doivent mettre en place des politiques d'insertion professionnelle, d'évaluation et de perfectionnement de leur personnel enseignant. Ce nouveau contexte amène les deux partenaires à produire *Un profil de compétences du personnel enseignant du collégial* (1998) et à s'entendre sur un ensemble de recommandations formulées dans le rapport d'enquête *PERFORMA et les collèges; l'heure d'un choix renouvelé* (2000).

La mise en œuvre des recommandations du rapport d'enquête marque le début de la quatrième étape du développement de PERFORMA. Ainsi, PERFORMA élabore, en collaboration avec les établissements membres, des parcours de formation continue dans une perspective de *cohérence réseau*. La mise en place du microprogramme d'insertion professionnelle en enseignement collégial (MIPEC) et les cours de tronc commun actuellement en développement dans le DE vont dans ce sens. PERFORMA travaille aussi

⁹ À l'époque on parlait de « perfectionnement pédagogique »; aujourd'hui, on parle plutôt de « formation continue ».

à offrir de la formation disciplinaire pour répondre à des besoins particuliers comme ceux des enseignantes et des enseignants de Techniques de l'informatique comme ce fut aussi le cas au milieu des années 1980 avec les ME/DE à volet spécialisé en Soins infirmiers, en Techniques du génie électrique et en Bureautique.

En 2004, PERFORMA a 30 ans. Il est présent dans 46 cégeps, deux collèges privés et deux instituts de technologie agricole.

Le protocole révisé en 2004 est le sixième qui traduit ce partenariat entre les établissements d'enseignement collégial membres et l'Université de Sherbrooke; ceux de 1976, 1979, 1989, 1993 et 1996 reflètent cette histoire.

Références bibliographiques

en lien avec l'histoire et les fondements de PERFORMA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (1969). *L'activité éducative*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, Conseil supérieur de l'Éducation.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2000). *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, Conseil supérieur de l'Éducation, 100 p.

CROTEAU, M. (1993). *Guide pédagogique et administratif de PERFORMA collégial*, PERFORMA, 213 p.

DÉLÉGATION COLLÉGIALE et DIRECTION DE PERFORMA (1995). *Plan de consolidation et de développement de PERFORMA collégial*, Sherbrooke, PERFORMA, 44 p.

DÉLÉGATION COLLÉGIALE et DIRECTION DE PERFORMA (2000). *PERFORMA et les collèges : l'heure d'un choix renouvelé. Rapport d'enquête auprès des partenaires de PERFORMA*, Sherbrooke, PERFORMA, 10 p.

DELISLE, M. (1992). *Testament politique du directeur sortant*, Sherbrooke, PERFORMA, 17 p.

DENIS, G. et S. DUCHARME (1988). « PERFORMA : une réalité à la mesure de l'utopie? », *Pédagogie collégiale*, vol. 1, no 4, p. 24-27.

GINGRAS, P.-É. (1993). « Les perfectionnement des enseignants », *Pédagogie collégiale*, vol. 7, no 1, p. 5-8.

GINGRAS, P.-É. (1993). *Une appréciation prospective de PERFORMA. Rapport de recherche*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 108 p.

GROUPE DE RECHERCHE ACTION (GRA) et DIRECTION DE PERFORMA (février 1992). *La qualité des activités*, Sherbrooke, PERFORMA, 31 p.

GROUPE DE RECHERCHE ACTION (GRA) et DIRECTION DE PERFORMA (octobre 1992). *Les critères de qualité du Certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPE-C)*, Sherbrooke, PERFORMA, 4 p.

GROUPE DE RECHERCHE ACTION (GRA) et DIRECTION DE PERFORMA (1993). *Rapport du colloque 20e anniversaire. PERFORMA collégial*, Sherbrooke, PERFORMA, 53 p.

GROUPE DE RECHERCHE ACTION (GRA) et DIRECTION DE PERFORMA, PERFORMA (2003). *Plan d'action 2003-2005*, Sherbrooke, PERFORMA, 19 p.

GROUPE DE RECHERCHE ACTION (GRA) et DIRECTION DE PERFORMA (2003). *Le perfectionnement réseau, une approche complémentaire pour répondre aux besoins de perfectionnement du personnel pédagogique des collèges membres du Regroupement des collèges PERFORMA*, Sherbrooke, PERFORMA, 8 p.

HADE, D., RAYMOND, D., GROUPE DE RECHERCHE ACTION (GRA) et membres du groupe de travail sur l'insertion (2000). *Module d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants du collégial (MIPEC)*, Sherbrooke, PERFORMA, 66 p.

HADE, D., et L., ST-PIERRE (juin 2004). *Cahier de gestion du diplôme de deuxième cycle d'enseignement à PERFORMA*, Sherbrooke, PERFORMA.

LALIBERTÉ, J. et S. DORAIS (1998). *Un profil de compétences du personnel enseignant du collégial*, Sherbrooke, PERFORMA, 96 p.

LALIBERTÉ, J. (1990). *Le modèle pédagogique de PERFORMA*, colloque PERFORMA, 30 p.

LALIBERTÉ, J. (juin 1991). *Les critères du cépécable : quelques fondements théoriques et historiques*, Assemblée générale de PERFORMA, Sherbrooke, 16 p.

MALOUIN, J. (1997). « Le modèle PERFORMA : formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants du secteur collégial », *Le développement professionnel continu en éducation. Nouvelles pratiques*, (L.P. Boucher, M. L'Hostie, dir.) Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 187-199.

PERFORMA et Regroupement des collèges membres du réseau PERFORMA (1993). *Actes du séminaire : enjeux et défis du développement des ressources humaines dans les collèges*, Sherbrooke, PERFORMA.

RIENDEAU, M. (1973). *Programme CPEC-PERFORMA (dossier de présentation du programme PERFORMA)*, Université de Sherbrooke, 93 p.

RIENDEAU, M., et RHÉAUME, J. (1974). « Le projet PERFORMA », *Prospectives*, vol. 10, no 2, p. 125 à 131.

RHÉAUME, J. (1979). *Le CPEC-PERFORMA et le perfectionnement des enseignants de cégep*, Sherbrooke, PERFORMA, 52 p.

ST-PIERRE, L., GROUPE DE RECHERCHE ACTION (GRA), DIRECTION DE PERFORMA ET COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU 2E CYCLE (2003). *Le développement du 2e cycle à PERFORMA, présentation du diplôme en enseignement (DE)*, Sherbrooke, PERFORMA, 32 p.

ST-PIERRE, L. et D. RAYMOND (2003). « Développement professionnel du personnel enseignant et développement institutionnel des collèges. Quelles complémentarités? », *Pédagogie collégiale*, vol. 17, no 2, p. 15-19.

ST-PIERRE, L. et D. RAYMOND (2004). « Développement professionnel du personnel enseignant et développement pédagogique institutionnel des collèges. De nouveaux dispositifs de formation à PERFORMA », *Pédagogie collégiale*, vol. 17, no 3, p. 3-9.

STRINGER, G. (1996). *Histoire de PERFORMA. Un programme d'études innovateur à l'Université de Sherbrooke. Des origines à 1983*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 193 p.

**Protocole entre
les établissements d'enseignement collégial membres
et
l'Université de Sherbrooke**

Décembre 2004

depuis
1973

**DES PROGRAMMES
POUR SOUTENIR :**

- le développement professionnel
du personnel enseignant du collégial
- le développement pédagogique
institutionnel

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
<i>Protocole cadre</i>	4
A) Dispositions générales	4
1. Définition des termes	4
1.1 Lexique de certains termes	4
1.2 Les parties.....	5
1.3 Les instances.....	5
1.4 Les intervenantes et les intervenants	6
2. PERFORMA	8
2.1 Les visées générales de PERFORMA	8
2.2 Les visées spécifiques.....	8
2.3 Les programmes du Secteur PERFORMA	8
2.4 Les particularités de PERFORMA	9
3. Structure organisationnelle	11
3.1 Comité mixte	11
3.2 Comité exécutif	12
3.3 Groupe de recherche-action	13
3.4 Assemblée générale	15
B) Responsabilités des parties	17
4. Responsabilités de l'Université et des établissements collégiaux	17
4.1 Responsabilités de l'Université	17
4.2 Responsabilités des établissements d'enseignement collégial	18
C) Règles de financement des programmes	20
5. Règles de financement des programmes	20
5.1 Règles s'appliquant à l'ensemble des programmes	20
5.2 Règles s'appliquant au certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPE/C)	20
5.3 Règles s'appliquant au baccalauréat en enseignement professionnel – volet collégial (BEP- au collégial)	21
5.4 Règles s'appliquant à la maîtrise en enseignement – volet collégial (ME-au collégial).....	21
5.5 Règles s'appliquant au microprogramme d'insertion professionnelle en enseignement collégial (MIPEC) et au diplôme en enseignement – volet collégial (DE-au collégial)	21
5.6 Règles s'appliquant à la maîtrise en sciences de l'éducation (MA) et au Doctorat en éducation (Ph. D.).....	21
5.7 Règles s'appliquant au diplôme en pédagogie de l'enseignement supérieur (DPES).....	21
5.8 Révision du nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe.....	22
D) Application et renouvellement du protocole	23
6. Modalités relatives au protocole	23
6.1 Application	23
6.2 Adhésion.....	23
6.3 Durée	23
6.4 Modifications.....	23
6.5 Exclusivité	23
6.6 Défaut d'engagement.....	23
6.7 Équilibre budgétaire	24
6.8 Version du protocole	24

Préambule

Ce qu'est PERFORMA

Voué au PERfectionnement et à la FORmation des MAîtres depuis 1973-1974, PERFORMA est une structure universitaire fondée sur un *partenariat* qui regroupe l'Université de Sherbrooke et des établissements de l'ordre collégial. Ce partenariat se réalise dans le respect des responsabilités des parties concernées. L'Université de Sherbrooke et l'ensemble des (50) établissements membres constituent le réseau PERFORMA.

La spécificité de PERFORMA est d'offrir au personnel pédagogique, notamment aux enseignantes et aux enseignants, des programmes de formation continue *sur mesure* dans lesquels on retrouve généralement des activités dont les contenus et les formats varient en fonction des besoins identifiés auprès des participantes et des participants et de la nature des programmes.

Représenté dans chacun des établissements membres par une personne répondante locale, PERFORMA répond aux divers besoins pédagogiques identifiés dans les établissements tout autant que dans le réseau collégial grâce à la collaboration entre les personnes répondantes locales et répondantes réseau et le groupe de recherche-action (GRA).

Les activités offertes dans le cadre des programmes PERFORMA sont conçues et réalisées, *en collaboration* avec les établissements d'enseignement collégial membres, dans une perspective de développement pédagogique institutionnel, de développement professionnel du personnel pédagogique, de *formation continue* et d'établissement d'une *cohérence dans la formation* pour l'ensemble du réseau.

En plus des activités offertes dans le cadre des programmes PERFORMA, l'Université et les établissements membres contribuent au développement de la pédagogie collégiale par la recherche, l'animation pédagogique et la diffusion documentaire en lien avec les besoins du réseau.

Protocole cadre

A) Dispositions générales

1. Définition des termes

1.1 Lexique de certains termes

PERFORMA :

PERFORMA est une structure fondée sur un partenariat qui regroupe l'Université de Sherbrooke et des établissements membres de l'ordre collégial. Cet acronyme, qui signifiait à l'origine *Perfectionnement et formation des maîtres*, est le terme le plus englobant de ce lieu de formation continue visé par ce protocole.

Secteur PERFORMA :

Le Secteur PERFORMA est une unité administrative de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke qui a la responsabilité de plusieurs programmes de formation. Ce secteur, comme toute autre unité administrative, a ses ressources humaines et ses budgets; de plus, il conclut des ententes avec d'autres unités administratives de la Faculté concernant diverses matières telles que des programmes et des ressources humaines (par exemple, des prêts de service de professeures et de professeurs). Cette unité œuvre dans le respect des politiques et des règlements de l'Université de Sherbrooke et de la Faculté d'éducation et relève directement de la direction de cette dernière. La personne qui dirige le Secteur PERFORMA est embauchée par l'Université de Sherbrooke.

Réseau PERFORMA :

Le réseau PERFORMA est constitué de l'ensemble des membres de la structure partenariale : l'Université de Sherbrooke et les établissements collégiaux adhérant au présent protocole.

Formation continue :

« La formation continue est le processus permanent par lequel les personnes ou les organisations acquièrent tout au long de leur existence les compétences nécessaires à une meilleure maîtrise de leurs activités propres, en fonction de besoins personnels, organisationnels ou de la société. Par formation continue, nous entendons aussi toute formation, activité ou programme qui, par ses objectifs et ses approches pédagogiques, permet à toute personne, à titre individuel ou en association avec une organisation, de réaliser une formation continue telle que définie ci-dessus. » (Université de Sherbrooke, *Politique de formation continue*, p. 3)

Développement professionnel¹ :

Processus qui s'étale sur toute la carrière et qui consiste en l'accroissement, la consolidation et le raffinement des compétences professionnelles d'un individu en développement.

Développement pédagogique institutionnel :

Processus par lequel une institution accroît sa capacité à atteindre ses objectifs, de nature pédagogique ou curriculaire, reliés à des enjeux et aux mandats sociaux d'une institution.

Personnel pédagogique :

Terme général qui englobe l'ensemble des personnes impliquées dans le développement pédagogique d'une institution : personnels cadre, enseignant et professionnel.

1.2 Les parties

PERFORMA est le fruit d'un partenariat entre deux parties :

1.2.1 Les établissements d'enseignement collégial qui participent à PERFORMA

et

1.2.2 L'Université de Sherbrooke

À l'Université de Sherbrooke, le Secteur PERFORMA de la Faculté d'éducation est l'instance administrative qui gère les programmes qui sont sous sa responsabilité².

1.3 Les instances

PERFORMA repose sur différentes instances, deux décisionnelles, le Comité mixte et le Comité exécutif, et deux consultatives, le Groupe de recherche-action (GRA) et l'Assemblée générale (AG).

1.3.1 Le Comité mixte

Le Comité mixte est une instance décisionnelle composée des personnes représentant les deux parties. Il a la responsabilité de voir au développement de PERFORMA.

¹ Les définitions de «développement professionnel» et de «développement pédagogique institutionnel» sont inspirées de termes contenus dans Raymond, D. et St-Pierre, L., « Développement professionnel du personnel enseignant et développement pédagogique institutionnel des collèges. Quelles complémentarités? », *Pédagogie collégiale*, Vol. 17, no 2, décembre 2003.

² Dans la suite du document, à moins d'indication contraire, les termes «programme» et «programmes» réfèrent à un programme ou à des programmes sous la responsabilité du Secteur PERFORMA, ce qui exclut les programmes sous la responsabilité d'autres unités administratives comme le Département de pédagogie ou le Vice-décanat à la recherche.

1.3.2 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif est un sous-comité du Comité mixte. Cette instance décisionnelle gère des situations qui nécessitent des échanges et des décisions entre les rencontres du Comité mixte sur des matières en rapport avec son mandat.

1.3.3 Le Groupe de recherche-action

Le Groupe de recherche-action est une équipe de personnes relevant de la direction de PERFORMA et provenant de l'Université et des établissements d'enseignement collégial. Voué à la recherche et au développement, il voit à l'animation, au ressourcement et à l'encadrement des personnes répondantes locales et répondantes réseau. Il s'assure de la réalisation et de la coordination d'activités de soutien pédagogique et exerce la fonction de conseil à la direction.

1.3.4 L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est un lieu de rassemblement des personnes répondantes locales et répondantes réseau, du GRA, des personnes responsables de programme et de la direction de PERFORMA. Elle est également un lieu d'information, de ressourcement, de formation et de coordination ainsi qu'une instance de consultation auprès de la direction dans le choix des orientations et des politiques de PERFORMA.

1.4 Les intervenantes et les intervenants

Plusieurs intervenantes et intervenants contribuent au fonctionnement de PERFORMA.

1.4.1 La direction

La direction est la première agente d'exécution des orientations et des décisions adoptées par le Comité mixte et le Comité exécutif. Sous la responsabilité de la direction de la Faculté d'éducation, elle est responsable, à PERFORMA, de la mise en œuvre et de la gestion de la formation continue et du développement pédagogique ainsi que de l'application des politiques et des règlements en vigueur à l'Université et à la Faculté. Elle est choisie sur recommandation du Comité mixte.

1.4.2 Les membres du Groupe de recherche-action

Les membres du Groupe de recherche-action sont chargés de l'innovation relative à la formation continue et au développement pédagogique, de l'animation, du ressourcement et de l'encadrement des personnes répondantes locales et répondantes réseau ainsi que du développement de la recherche.

1.4.3 Les personnes répondantes locales (RL)

Dans chacun des établissements membres, PERFORMA s'appuie sur la contribution d'une personne répondante locale qui a notamment la responsabilité d'identifier les besoins de formation continue du personnel pédagogique, d'offrir et d'animer des activités et d'assurer un soutien pédagogique et administratif au personnel du collège selon les règles et les modalités établies par le présent protocole.

1.4.4 Les personnes répondantes réseau (RR)

Les personnes répondantes réseau sont des personnes engagées par la direction de PERFORMA de façon ad hoc pour organiser des activités qui répondent aux besoins dans un domaine spécifique pour un ensemble de collèges. Ces personnes travaillent en collaboration avec les personnes répondantes locales et les membres du GRA. Elles ont sensiblement les mêmes responsabilités et les mêmes tâches que la personne répondante locale.

1.4.5 Les responsables de programmes

Membres du personnel de l'Université de Sherbrooke, les personnes responsables de programmes s'assurent de la qualité pédagogique des activités offertes dans les programmes en accord avec le modèle pédagogique de PERFORMA ainsi qu'avec les politiques et les règlements en vigueur à l'Université et à la Faculté. Elles veillent aussi au respect des règles de financement des activités établies pour PERFORMA.

1.4.6 Les ressources enseignantes

Les ressources enseignantes au Secteur PERFORMA sont, soit des professeures et des professeurs réguliers (volets enseignement et recherche), soit des chargées et chargés de cours.

2. PERFORMA

Dans cette section du protocole, on se réfère à PERFORMA comme structure partenariale, au Secteur PERFORMA comme instance de la Faculté d'éducation et au Réseau PERFORMA comme ensemble des membres de la structure partenariale, en accord avec le lexique présenté en 1.1.

2.1 Les visées générales de PERFORMA

En collaboration avec les établissements d'enseignement collégial membres, par des activités locales, régionales ou réseau, PERFORMA vise à :

- soutenir le développement pédagogique institutionnel des établissements d'enseignement collégial membres;
- soutenir le développement professionnel des enseignantes et des enseignants et des autres catégories de personnes des établissements ayant un lien avec la pédagogie collégiale;

en permettant au personnel de s'adapter aux nouvelles exigences du travail qui sont imposées par l'évolution des clientèles étudiantes et du personnel pédagogique, par les changements de programmes, par les changements technologiques, par les résultats de recherche en éducation et par les politiques ministérielles ou institutionnelles et les différentes lois et règlements;

en offrant des formations de niveau universitaire au personnel en exercice : sur mesure et dans une perspective de *formation continue* et de *cohérence réseau*.

2.2 Les visées spécifiques

En collaboration avec les établissements d'enseignement collégial membres, PERFORMA vise à répondre à des besoins dans les domaines suivants :

- la psychopédagogie, la didactique et la formation disciplinaire;
- la technologie de l'information et de la communication en éducation (TICE);
- la recherche en éducation et en enseignement collégial;
- l'encadrement et la gestion pédagogiques.

2.3 Les programmes du Secteur PERFORMA

2.3.1 Le Secteur PERFORMA offre de façon autonome les programmes suivants :

Au 1er cycle

- A. Le certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC)
- B. Le baccalauréat en enseignement professionnel, volet collégial (BEP-au collégial)

Au 2e cycle

- A. Le microprogramme d'insertion professionnelle en enseignement collégial (MIPEC)
- B. Le diplôme d'enseignement, volet collégial (DE-au collégial)
- C. La maîtrise en enseignement, volet collégial (ME-au collégial)

2.3.2 Le Secteur PERFORMA donne également accès aux programmes suivants :

En formation professionnelle :

Au 3e cycle : Le diplôme en pédagogie de l'enseignement supérieur

Ce programme est sous la responsabilité du Département de pédagogie; il peut être dispensé à la suite d'une entente avec ce dernier.

En formation à la recherche :

Au 2e cycle : la maîtrise en sciences de l'éducation (MA)

Au 3e cycle : le doctorat en éducation (Ph. D.)

Ces programmes sont sous la responsabilité de la Faculté; ils peuvent être dispensés à la suite d'une entente avec le vice-décanat à la recherche.

2.3.3 Autres

Après entente entre les deux parties, PERFORMA pourrait offrir d'autres programmes ou parcours de formation, crédités ou non crédités, afin de répondre aux besoins identifiés auprès des personnels des établissements membres.

2.4 Les particularités de PERFORMA

2.4.1 Des programmes sur mesure

Les contenus et les formats des activités varient en fonction des besoins des participantes et des participants et de la nature des programmes.

2.4.1.1 Profil local

Chaque établissement d'enseignement collégial a la responsabilité d'élaborer une planification annuelle d'activités en lien avec son plan de développement institutionnel.

2.4.1.2 Profil réseau

Dans certains cas, afin de répondre à des besoins communs, les établissements d'enseignement collégial se regroupent pour offrir des activités sur une base régionale ou à l'ensemble des établissements membres.

2.4.2 Une cohérence réseau

PERFORMA, en collaboration avec les établissements membres, a la responsabilité d'élaborer des parcours de formation qui reposent sur des fondements conceptuels communs et des modalités de concertation dans la perspective d'assurer une cohérence réseau.

2.4.3 Une gestion concertée

Les orientations de gestion des programmes et des activités de PERFORMA sont définies en concertation par l'Université et les établissements d'enseignement collégial dans le cadre de réunions du Comité mixte. Les responsabilités des parties sont déterminées par le présent protocole.

La Faculté d'éducation constitue l'unique entité d'enseignement qui assure le lien entre les établissements d'enseignement collégial et l'Université en ce qui a trait aux programmes mentionnés au protocole. Au besoin, elle établit avec les autres facultés les ententes nécessaires au développement des volets disciplinaires des programmes du Secteur PERFORMA.

2.4.4 Une formule de financement réseau

Le financement des activités d'enseignement dispensées à PERFORMA est généralement établi sur une base réseau. Les cours dispensés à des grands groupes compensent pour des cours offerts à des groupes réduits. Cette formule permet ainsi la prestation d'activités pédagogiques en toute équité pour chacun des établissements membres, quelles que soient sa grosseur et sa situation géographique.

3. Structure organisationnelle

3.1 Comité mixte

3.1.1 Définition

Le Comité mixte est une instance décisionnelle qui a la responsabilité de la mise en œuvre des visées de PERFORMA. Il est aussi un lieu d'échange et de concertation où chaque partie joue un rôle consultatif envers l'autre. Dans un esprit de partenariat, les deux parties, tout en étant autonomes, concilient leurs intérêts et leurs besoins et cherchent à s'entendre sur les orientations stratégiques de développement pédagogique et de formation, sur les priorités de développement des programmes offerts et les modalités particulières de fonctionnement et de financement. Les décisions prises par ce comité nécessitent l'accord des deux parties. Le Comité mixte est présidé, si possible en alternance et sur une base annuelle, soit par le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement de l'Université, soit par la présidente ou le président de la Délégation collégiale.

3.1.2 Composition

Le Comité mixte est formé de personnes représentant les deux parties en nombre égal : l'Université de Sherbrooke et les établissements d'enseignement collégial. Sa composition est la suivante :

- une Délégation collégiale formée de trois directions d'établissement collégial, dont au moins une direction générale et une direction des études, ainsi que de quatre répondantes ou répondants locaux de PERFORMA dont une ou un en provenance des établissements anglophones, tous désignés par le Regroupement des collèges de PERFORMA;
- une Délégation universitaire formée de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement, de la doyenne ou du doyen de la Faculté d'éducation, d'une vice-doyenne ou d'un vice-doyen ainsi que de quatre conseillères ou conseillers, tous désignés par l'Université;
- la direction du Secteur PERFORMA.

3.1.3 Mandat

Le Comité mixte assume les responsabilités suivantes :

1. élaborer le protocole de PERFORMA et en assurer l'application;
2. solutionner toute mésentente reliée à l'application du présent protocole;
3. convenir de toute modification au présent protocole;
4. établir, advenant le non-renouvellement du présent protocole, les modalités qui permettront aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial de poursuivre leurs études à l'intérieur des programmes dans lesquels ils ont été admis ou tout au moins, si ce n'est pas possible, dans des programmes connexes;

5. définir les critères d'admissibilité des établissements d'enseignement collégial;
6. décider de l'acceptation de nouveaux établissements d'enseignement collégial et convenir des modalités de leur retrait, le cas échéant;
7. prévoir les conditions particulières à la gestion des dossiers des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes pour ce qui a trait aux modalités d'admission, d'inscription et de participation aux activités et de financement;
8. recommander à l'Université la nomination de la direction du Secteur PERFORMA;
9. définir les critères d'admissibilité, les mandats et les rôles des candidates et des candidats aux fonctions de personne répondante locale et répondante réseau, de membre du Groupe de recherche-action et de responsable de programmes;
10. recevoir le rapport annuel et approuver le Plan de travail annuel et le Plan d'action triennal de PERFORMA;
11. évaluer le fonctionnement des programmes du Secteur PERFORMA;
12. émettre des avis à l'Université et aux établissements d'enseignement collégial relativement au développement des programmes;
13. entériner ou non les décisions prises par le Comité exécutif;
14. au besoin, sur recommandation du Comité exécutif, réviser les différents paramètres ayant une incidence sur l'équilibre budgétaire du Secteur PERFORMA.

3.1.4 Fréquence des réunions

Le Comité mixte se réunit au moins une fois par année ou au besoin, à la demande de la partie universitaire ou de la partie collégiale.

3.2 Comité exécutif

3.2.1 Définition

Le Comité exécutif est un sous-comité du Comité mixte. Cette instance décisionnelle gère des situations qui nécessitent des échanges et des décisions entre les rencontres du Comité mixte sur des matières en rapport avec son mandat. Les décisions prises par ce comité nécessitent un consensus. Le Comité exécutif est présidé, si possible en alternance et sur une base annuelle, soit par la doyenne ou le doyen de la Faculté d'éducation ou sa personne représentante, soit par la présidente ou le président de la Délégation collégiale ou sa personne représentante.

3.2.2 Composition

La composition du Comité exécutif est la suivante :

- la présidente ou le président de la Délégation collégiale ou sa personne représentante ainsi qu'une personne répondante locale comme deuxième

membre, tous désignés par les établissements d'enseignement collégial participants;

- la doyenne ou le doyen de la Faculté d'éducation ou sa personne représentante ainsi qu'un deuxième membre de la Délégation universitaire, tous désignés par la doyenne ou le doyen;
- la direction de PERFORMA.

3.2.3 Mandat

Le Comité exécutif assume les responsabilités suivantes :

1. recommander à l'Université la nomination de la direction du Secteur PERFORMA par intérim;
2. recommander à l'Université la nomination des membres du Groupe de recherche-action;
3. déléguer une représentante ou un représentant aux comités de sélection pour l'embauche du personnel professionnel et professoral régulier associé au Secteur PERFORMA;
4. recommander à l'Université l'agrément, à titre de personne répondante locale, de la personne proposée par l'établissement d'enseignement collégial;
5. gérer toute question reliée au fonctionnement de PERFORMA entraînant des coûts particuliers non prévus au présent protocole;
6. gérer les situations d'urgence nécessitant l'accord des deux parties en attente du Comité mixte;
7. répondre à tout autre mandat confié par le Comité mixte.

3.2.4 Fréquence des réunions

Le Comité exécutif se réunit aussi souvent que nécessaire, à la demande de la direction, de la partie universitaire ou de la partie collégiale.

3.3 Groupe de recherche-action

3.3.1 Définition

Le Groupe de recherche-action est une équipe de personnes relevant de la direction de PERFORMA et provenant de l'Université et des établissements d'enseignement collégial. Voué à la recherche et au développement, il voit à l'animation, au ressourcement et à l'encadrement des personnes répondantes locales et répondantes réseau. Il s'assure de la réalisation et de la coordination d'activités de soutien pédagogique et exerce la fonction de conseil à la direction.

3.3.2 Composition

Le Groupe de recherche-action est au minimum composé de l'équivalent de trois personnes plein temps dont au moins une en provenance de l'Université (équivalent

temps complet) et une des établissements collégiaux (équivalent temps complet). Dans la mesure du possible, les parties s'engagent à limiter le nombre de personnes qui assument les fonctions d'une personne équivalant à un temps complet en vue de restreindre le plus possible le morcellement de leurs tâches.

3.3.3 Mandat

Le mandat du GRA est principalement défini par la mission de PERFORMA en psychopédagogie et en didactique. Dans l'exercice de ses responsabilités, le GRA est mû par une perspective de recherche-action qui est un des fondements du modèle pédagogique. C'est d'abord et avant tout dans ses interactions avec les personnes répondantes locales et répondantes réseau que le GRA actualise son mandat tout en étant en interaction, directe ou indirecte, avec les autres instances de PERFORMA. Plus particulièrement, le mandat du GRA se définit de la façon suivante :

1. favoriser la recherche et le développement en pédagogie collégiale, notamment au regard du développement professionnel du personnel pédagogique, de l'enseignement et de l'apprentissage au collégial et du matériel didactique;
2. assurer la diffusion de connaissances pertinentes à caractère professionnel et scientifique dans le réseau;
3. concevoir des parcours de formation continue adaptés aux besoins du réseau collégial et à la nature des programmes dispensés à PERFORMA;
4. collaborer à la préparation, à l'animation et au suivi des réunions de l'Assemblée générale;
5. répondre aux besoins d'animation, de ressourcement et d'encadrement manifestés par les personnes répondantes locales et répondantes réseau ainsi que par les groupes de travail;
6. participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des activités en collaboration avec les membres de l'Assemblée générale;
7. soutenir la direction de PERFORMA dans l'élaboration du Plan d'action triennal et du Plan de travail annuel ainsi que dans le processus de prise de décisions concernant l'orientation, le développement et la qualité des programmes;
8. réaliser toute autre tâche confiée par la direction, le Comité mixte et le Comité exécutif.

3.3.4 Fréquence des réunions

Le Groupe de recherche-action se réunit aussi souvent que nécessaire, à la demande de la direction de PERFORMA.

3.4 Assemblée générale

3.4.1 Définition

L'Assemblée générale est un lieu de rassemblement des personnes oeuvrant au fonctionnement et au développement de PERFORMA. Elle est également un lieu d'information, de ressourcement, de formation et de coordination ainsi qu'une instance de consultation auprès de la direction dans le choix des orientations et des politiques de PERFORMA. Au besoin, l'Assemblée générale joue le rôle de comité de programme. Son avis est sollicité régulièrement sur des questions relatives au développement et à la bonne marche de PERFORMA.

3.4.2 Composition

L'Assemblée générale comprend l'ensemble des personnes répondantes locales des collèges membres, les personnes répondantes réseau, les membres du GRA, les responsables de programme et la direction.

3.4.3 Mandat

1. donner son avis sur le Plan d'action triennal et le Plan de travail annuel;
2. donner son avis sur toute modification au présent protocole et sur son application;
3. donner son avis sur les critères d'admissibilité, les mandats et les rôles des candidates et des candidats aux fonctions de personne répondante locale et répondante réseau, de membre du GRA et de responsable de programmes;
4. donner son avis sur des parcours de formation continue élaborés en réponse aux besoins du réseau collégial dans le cadre des programmes;
5. donner son avis sur l'orientation, le développement et la qualité des programmes;
6. participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des activités en collaboration avec le GRA et la direction;
7. participer aux activités d'information, d'appropriation, de soutien, de ressourcement et de formation pédagogiques organisées par le GRA et la direction;
8. désigner des personnes pour siéger sur un comité chargé de donner son avis sur les matières suivantes :
 - la nomination de la direction du Secteur PERFORMA;
 - la nomination de la direction du Secteur PERFORMA par intérim;
 - la nomination des membres du Groupe de recherche-action;
9. répondre à tout autre mandat confié par la direction, le Comité mixte et le Comité exécutif.

3.4.4 Fréquence des réunions

L'Assemblée générale est habituellement convoquée par la direction trois fois par année pour un total de huit jours de réunion.

B) Responsabilités des parties

4. Responsabilités de l'Université et des établissements collégiaux

4.1 Responsabilités de l'Université

L'Université s'engage à :

- 4.1.1 maintenir, sans préjudice des améliorations éventuelles, les particularités des programmes sur les plans pédagogique et administratif, conformément aux dispositions générales du présent protocole;
- 4.1.2 permettre aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial, advenant le non-renouvellement du protocole, de poursuivre les programmes auxquels ils sont inscrits, et ce, selon les dispositions prévues dans le Règlement des études de l'Université;
- 4.1.3 affecter les ressources nécessaires au bon fonctionnement et au développement des programmes, conformément aux dispositions du présent protocole, notamment :
 - une direction du Secteur;
 - un groupe de recherche-action pour l'ensemble des programmes (l'Université rembourse aux établissements d'enseignement collégial concernés le coût de remplacement des personnes issues de ces derniers);
 - une ou un responsable pour chaque programme ou pour un ensemble de programmes;
 - le personnel de soutien requis.
- 4.1.4 assumer les frais de séjour (repas et logement) occasionnés par la participation de la personne répondante locale de l'établissement d'enseignement collégial, ou de sa représentante ou son représentant, aux réunions de l'Assemblée générale de PERFORMA et aux autres rencontres obligatoires convoquées par la direction du Secteur;
- 4.1.5 agréer, à titre de personne répondante locale, la personne proposée par l'établissement d'enseignement collégial et à lui confier certaines tâches reliées à la gestion des programmes dans cet établissement d'enseignement collégial. Cette personne doit être agréée par le Comité exécutif, conformément aux qualifications énoncées dans le document intitulé «Mandat de la personne répondante locale». Toute personne devant remplacer la personne répondante locale pour une période dépassant une session devra satisfaire aux mêmes exigences;
- 4.1.6 accepter que la personne répondante locale ou les personnes qui partagent sa tâche puissent agir comme chargées ou chargés de cours, s'ils satisfont aux exigences de l'Université et des conventions collectives en vigueur;
- 4.1.7 considérer la personne répondante locale ou les personnes qui partagent sa tâche, lorsqu'elles agissent à titre de chargés de cours à l'intérieur de leur tâche, comme

étant en prêt de service par l'établissement d'enseignement collégial à l'Université. Lorsqu'il est convenu avec leur supérieur immédiat dans l'établissement qu'elles agissent à l'extérieur de leur tâche, elles sont considérées comme chargées ou chargés de cours;

- 4.1.8 inviter le Comité exécutif à désigner une représentante ou un représentant du milieu collégial au comité de sélection de la direction;
- 4.1.9 inviter le Comité exécutif à désigner une représentante ou un représentant du milieu collégial au comité de sélection recommandant l'embauche du personnel professionnel et professoral régulier associé au Secteur PERFORMA;
- 4.1.10 consulter la direction de PERFORMA sur les tâches attendues des professeures et des professeurs de l'Université oeuvrant dans son Secteur, en accord avec le plan de travail annuel. Établir par la suite les tâches de ces personnes en concertation avec ces dernières et les directions des départements concernés;
- 4.1.11 consulter la direction de PERFORMA pour la nomination d'une ou de personne(s) responsable(s) de programmes et pour la détermination des tâches de cette et de ces personnes;
- 4.1.12 accorder, en conformité avec le Règlement des études de l'Université, le statut d'étudiante ou d'étudiant régulier ou d'étudiante ou d'étudiant libre aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial qui satisfont aux critères d'admission et d'inscription;
- 4.1.13 prendre tous les moyens pour assurer l'équilibre budgétaire; advenant des surplus ou des pertes budgétaires découlant des activités des programmes et du Secteur, les imputer au Secteur PERFORMA.

4.2 Responsabilités des établissements d'enseignement collégial

Chaque établissement d'enseignement collégial s'engage à :

- 4.2.1 mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et le développement de PERFORMA dans l'établissement;
- 4.2.2 désigner une représentante ou un représentant de l'établissement à titre de personne répondante locale; toute personne devant remplacer la personne répondante locale pour une période dépassant une session devra satisfaire aux mêmes exigences;
- 4.2.3 fournir à la direction les informations requises sur les personnes candidates à la fonction de personne répondante locale aux fins d'agrément par le Comité exécutif;
- 4.2.4 accepter que la personne répondante locale puisse collaborer avec les personnes responsables de programme et puisse assumer certaines tâches pédagogiques et administratives qui pourraient lui être déléguées par l'Université. Toutefois la gestion des dossiers académiques et l'approbation des activités pédagogiques sont sous la responsabilité exclusive de l'Université de Sherbrooke. À l'exception de la fonction d'interlocutrice ou d'interlocuteur officiel de l'établissement d'enseignement collégial auprès de l'Université de Sherbrooke, les tâches de personne répondante locale peuvent être réparties entre plusieurs personnes;

- 4.2.5 affecter au fonctionnement et au développement des programmes de PERFORMA les sommes versées par l'Université de Sherbrooke à l'établissement d'enseignement collégial;
- 4.2.6 respecter l'engagement volontaire de son personnel dans les activités des programmes;
- 4.2.7 assurer un caractère de stricte confidentialité dans le traitement des dossiers des étudiantes et des étudiants;
- 4.2.8 garantir que la participation du personnel aux programmes de PERFORMA ne servira pas à des fins d'évaluation administrative par l'établissement dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique de gestion des ressources humaines;
- 4.2.9 favoriser la compatibilité des politiques relatives à la formation continue de l'établissement d'enseignement collégial avec les objectifs de PERFORMA, tant sur le plan du financement que de la réalisation des activités de formation;
- 4.2.10 fournir les informations exigées par l'Université de Sherbrooke sur toute personne proposée par l'établissement d'enseignement collégial pour remplir une fonction de personne-ressource en prêt de service ou comme chargée ou chargé de cours;
- 4.2.11 fournir à la personne répondante locale et aux personnes qui partagent sa tâche le soutien administratif approprié (service de secrétariat, de documentation, de reprographie, etc.);
- 4.2.12 fournir gratuitement les locaux et les équipements nécessaires aux activités locales et réseau des programmes offerts dans PERFORMA;
- 4.2.13 dégager la personne répondante locale de l'établissement d'enseignement collégial ou sa représentante ou son représentant pour qu'elle ou qu'il puisse participer aux réunions de l'Assemblée générale et aux rencontres organisées dans le cadre de PERFORMA;
- 4.2.14 assumer les frais de déplacement occasionnés par la participation de la personne répondante locale de l'établissement d'enseignement collégial ou de sa représentante ou son représentant aux réunions de l'Assemblée générale et aux autres rencontres obligatoires convoquées par la direction;
- 4.2.15 assumer les frais de déplacement et de séjour (repas et logement) de la personne répondante locale lorsque ces frais sont autorisés par la personne supérieure immédiate dans l'établissement et qu'ils sont reliés à la participation, sur une base volontaire, aux autres activités reliées aux fonctions de personne répondante locale;
- 4.2.16 assumer les frais de communication et de déplacement reliés à la participation de son personnel aux activités de PERFORMA.

C) Règles de financement des programmes

5. Règles de financement des programmes

5.1 Règles s'appliquant à l'ensemble des programmes

L'Université de Sherbrooke s'engage à :

- 5.1.1 rémunérer le personnel d'enseignement selon les tarifs prévus en vigueur à l'Université. Toutefois, le paiement au prorata du nombre d'inscriptions rend possible, lorsqu'il est accepté par les personnes-ressources, la tenue d'activités qui ne pourraient avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'inscriptions;
- 5.1.2 verser pour les heures d'enseignement assumées par prêt de service un montant établi selon la formule suivante :

$$M = \frac{H \times T \times n}{N}$$

où

M = montant versé à l'établissement d'enseignement collégial

H = nombre d'heures rémunérées à raison de 15 par crédit d'activités;

T = taux horaire consenti par l'Université de Sherbrooke à ses personnes chargées de cours;

n = nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'activité. Pour le calcul de M, le nombre n ne peut être supérieur à N;

N = nombre d'étudiantes et d'étudiants fixé comme norme dans chaque programme (5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.6 et 5.7).

5.2 Règles s'appliquant au certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPE/C)

- 5.2.1 Dans ce programme, le nombre (N) d'étudiantes et d'étudiants est de 16 pour les cours dispensés par prêt de service et de 15 pour ceux dispensés par les personnes chargées de cours.
- 5.2.2 Lorsqu'à la fin de l'année financière de l'Université de Sherbrooke, la moyenne des inscriptions aux activités données par des personnes chargées de cours et payées à plein tarif est inférieure au ratio établi pour l'année, le déficit engendré est réparti entre les établissements d'enseignement collégial qui ont contribué au déficit, et ce, en proportion de leur contribution au déficit.

5.3 Règles s'appliquant au baccalauréat en enseignement professionnel – volet collégial (BEP-au collégial)

- 5.3.1 Le nombre (N) d'étudiantes et d'étudiants pour les activités dispensées dans ce programme est de 25.
- 5.3.2 Les règles de financement des cours ainsi que les modalités de prestation des activités pédagogiques et de fonctionnement de ce programme feront l'objet d'une entente ad hoc entre l'Université de Sherbrooke et chaque établissement d'enseignement collégial participant.

5.4 Règles s'appliquant à la maîtrise en enseignement – volet collégial (ME-au collégial)

- 5.4.1 Le nombre (N) d'étudiantes et d'étudiants pour les activités données dans ce programme est de 15.
- 5.4.2 Lorsqu'à la fin de l'année financière de l'Université de Sherbrooke, la moyenne des inscriptions aux activités est inférieure à 15, le déficit engendré est réparti entre les établissements d'enseignement collégial qui ont contribué au déficit, et ce, en proportion de leur contribution au déficit.

5.5 Règles s'appliquant au microprogramme d'insertion professionnelle en enseignement collégial (MIPEC) et au diplôme en enseignement – volet collégial (DE-au collégial)

- 5.5.1 Le nombre (N) d'étudiantes et d'étudiants pour les activités données dans ces programmes est de 15.
- 5.5.2 Lorsqu'à la fin de l'année financière de l'Université de Sherbrooke, la moyenne des inscriptions aux activités est inférieure à 15, le déficit engendré est réparti entre les établissements d'enseignement collégial qui ont contribué au déficit, et ce, en proportion de leur contribution au déficit.

5.6 Règles s'appliquant à la maîtrise en sciences de l'éducation (MA) et au Doctorat en éducation (Ph. D.)

Quand un groupe d'étudiantes et d'étudiants à la MA et au Ph. D. est formé à l'intérieur d'un ou de quelques établissements d'enseignement collégial d'une région, les règles de financement font l'objet d'une entente ad hoc entre l'Université de Sherbrooke et chacun des établissements d'enseignement collégial participant.

5.7 Règles s'appliquant au diplôme en pédagogie de l'enseignement supérieur (DPES)

Quand un groupe d'étudiantes et d'étudiants au diplôme est formé à l'intérieur d'un ou de quelques établissements d'enseignement collégial d'une région, les règles de financement font l'objet d'une entente ad hoc entre l'Université de Sherbrooke et chacun des établissements d'enseignement collégial participant.

5.8 Révision du nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe

Sur recommandation du Comité exécutif, le nombre d'étudiantes et d'étudiants (N) pour les activités dispensées dans les programmes qui relèvent du Secteur PERFORMA peut être révisé par le Comité mixte afin d'atteindre l'équilibre budgétaire au Secteur PERFORMA.

D) Application et renouvellement du protocole

6. Modalités relatives au protocole

6.1 Application

Ce protocole annule toutes les ententes antérieures intervenues entre les établissements d'enseignement collégial et l'Université de Sherbrooke relativement à PERFORMA.

6.2 Adhésion

Pour être membre de PERFORMA, l'établissement collégial doit signifier par écrit son adhésion au présent protocole. Il peut également se retirer de PERFORMA en donnant un avis écrit avant le 15 avril de chaque année.

6.3 Durée

Le présent protocole entrera en vigueur au moment de la signature pour une durée se terminant le 31 mai 2006. Il se renouvellera ensuite automatiquement le 1er juin de chaque année à moins d'un avis contraire émis par l'une ou l'autre des parties avant le 15 avril de l'année en cours.

6.4 Modifications

Ce protocole peut être modifié en tout temps. Toute proposition de modification doit faire l'objet d'une entente formelle au Comité mixte.

6.5 Exclusivité

L'établissement d'enseignement collégial reconnaît à l'Université de Sherbrooke l'exclusivité pour les programmes ou volets de programmes pour lesquels il a signé une entente en vertu du présent protocole. Il accepte aussi de donner priorité à PERFORMA pour toute activité de formation continue et de développement pédagogique relatifs à son personnel pédagogique; advenant l'impossibilité, pour PERFORMA, de répondre à une demande de l'établissement dans un délai raisonnable, celui-ci pourra faire appel à un organisme de son choix.

6.6 Défaut d'engagement

L'établissement collégial qui ne respecte pas les responsabilités énoncées en 4.2 et en 6.5 peut se voir refuser le renouvellement de son adhésion au protocole de PERFORMA par le Comité mixte.

6.7 Équilibre budgétaire

Les signataires de la présente entente conviennent de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'équilibre budgétaire du Secteur PERFORMA. En cas de besoin, le Comité mixte peut réviser un certain nombre de paramètres définis dans le présent protocole afin d'équilibrer les revenus générés par les activités du Secteur et les dépenses afférentes du Secteur.

6.8 Version du protocole

Ce protocole a été adopté lors de la réunion du Comité mixte du 9 décembre 2004. Il est le sixième qui traduit le partenariat entre les établissements d'enseignement collégial membres et l'Université de Sherbrooke; les autres ont été adoptés en 1976, 1979, 1989, 1993 et 1996.

6.9 Signatures

Cette entente est valide pour l'année scolaire 2005-2006.

Elle est automatiquement reconduite pour une période d'une année à moins d'avis contraire écrit de l'une ou l'autre partie avant le 15 avril de chaque année.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en deux exemplaires,

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

par : _____ à Montebello le _____

Témoïn : _____

Établissement d'enseignement collégial membre

par : _____ à _____ le _____

Témoïn : _____

Étapes de la révision du protocole

Décembre 2004



depuis
1973

DES PROGRAMMES
POUR SOUTENIR :

- le développement professionnel
du personnel enseignant du collégial
- le développement pédagogique
institutionnel

Annexe III
Étapes de la révision du protocole

Dates	Événement	Objectif
22 octobre 1999	Comité mixte / comité de travail sur le financement de PERFORMA	Créer un comité de travail sur le financement de PERFORMA ayant pour perspective un « modèle de gestion des coûts par activité » afin de clarifier la situation budgétaire de PERFORMA et, s'il y a lieu, de prendre les moyens pour arriver à l'équilibre budgétaire.
Hiver 2000	Enquête sur la situation de PERFORMA	Suite à la baisse des activités PERFORMA depuis la Réforme de 1993, recueillir le point de vue d'intervenantes et d'intervenants stratégiques du réseau collégial au sujet de la situation de PERFORMA dans leur collège et dans le réseau et de ce qui pourrait être fait pour l'améliorer. Cette enquête a été menée conjointement par la Délégation collégiale et la Direction de PERFORMA.
Septembre 2000	Publication du rapport d'enquête <i>PERFORMA et les collèges : l'heure d'un choix renouvelé</i>	Suite à l'analyse des données de l'enquête et l'identification d'un certains nombres de constats concernant la situation de PERFORMA, formuler des recommandations centrées sur l'action et visant à assurer la continuité de PERFORMA et une présence significative de ce dernier dans les collèges.
6 décembre 2001	Comité mixte / Plan d'action 2001-2003	Adopter le Plan d'action 2001-2003 et des objectifs stratégiques en lien avec la mise en œuvre des recommandations du <i>Rapport d'enquête</i> dont « renforcer la position de PERFORMA comme outil de développement pédagogique institutionnel »; à cet effet, développer le 2e cycle, le perfectionnement réseau et la formation disciplinaire (en lien avec les recommandations 3, 4, 5, 6 et 8 du <i>Rapport d'enquête</i>).
4 décembre 2002	Comité mixte / demande de révision du protocole PERFORMA	Réviser le protocole PERFORMA régissant l'entente entre les établissements membre et l'Université de Sherbrooke afin de l'adapter à la nouvelle situation financière et administrative de PERFORMA. Le Comité mixte adopte une proposition à l'effet de créer un sous-comité chargé de cet objectif. Le protocole actuel a été adopté en 1993 et amendé au Comité mixte du 22-11-1996.
28 novembre 2003	Comité mixte / Plan d'action 2003-2005	Adopter des objectifs stratégiques en lien avec l'efficacité de PERFORMA dont « ajuster le protocole aux données du contexte actuel » et « améliorer la situation financière de PERFORMA » (objectifs 1.1 et 1.2 du Plan d'action 2003-2005)

Dates	Événement	Objectif
Janvier 2003 à septembre 2004	Rencontres du Comité ad hoc sur la situation financière et la révision du Protocole	Étudier la situation financière de PERFORMA en vue de proposer des mesures d'amélioration et étudier certains éléments du Protocole en vue de recommander des mises à jour.
Juin 2004	Consultation de l'Assemblée générale de PERFORMA	Recueillir les points de vue des principaux acteurs de la vie quotidienne de PERFORMA sur les questions qui les touchent directement : le domaine de PERFORMA (contenu de la formation continue, cycle des programmes), certaines caractéristiques essentielles du modèle (caractère libre et volontaire de la participation, caractère ouvert des programmes, rôles des personnes répondantes locales et répondantes réseau, de l'Assemblée générale de PERFORMA et du GRA).
Septembre 2004	Consultation du Regroupement des collèges PERFORMA et des instances de l'Université de Sherbrooke	Valider le contenu du protocole révisé auprès de l'ensemble des collèges et instituts membre de PERFORMA et auprès des différentes instances de l'Université de Sherbrooke concernées par PERFORMA.
Octobre 2004	Consultation de l'Assemblée générale de PERFORMA	Recueillir des avis sur les énoncés découlant des consultations antérieures et sur une première version complète du Protocole.
Décembre 2004	Approbation finale par le Comité mixte	Adopter le Protocole révisé lors de la réunion régulière du Comité mixte. Ce protocole est le sixième qui traduit le partenariat entre les établissements d'enseignement collégial membres et l'Université de Sherbrooke; les autres ont été adoptés en 1976, 1979, 1989, 1993 et 1996.